

AFFOU
YAPI
Simplice

LES **P**LANTEURS
ABSENTÉISTES
DE **C**ÔTE
D'**I**VOIRE

Éditions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

**LES PLANTEURS
ABSENTÉISTES
DE CÔTE D'IVOIRE**

AFFOU YAPI
Simplice

LES PLANTEURS ABSENTÉISTES DE CÔTE D'IVOIRE

Éditions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

Collection **TRAVAUX et DOCUMENTS** n° 210

PARIS 1987

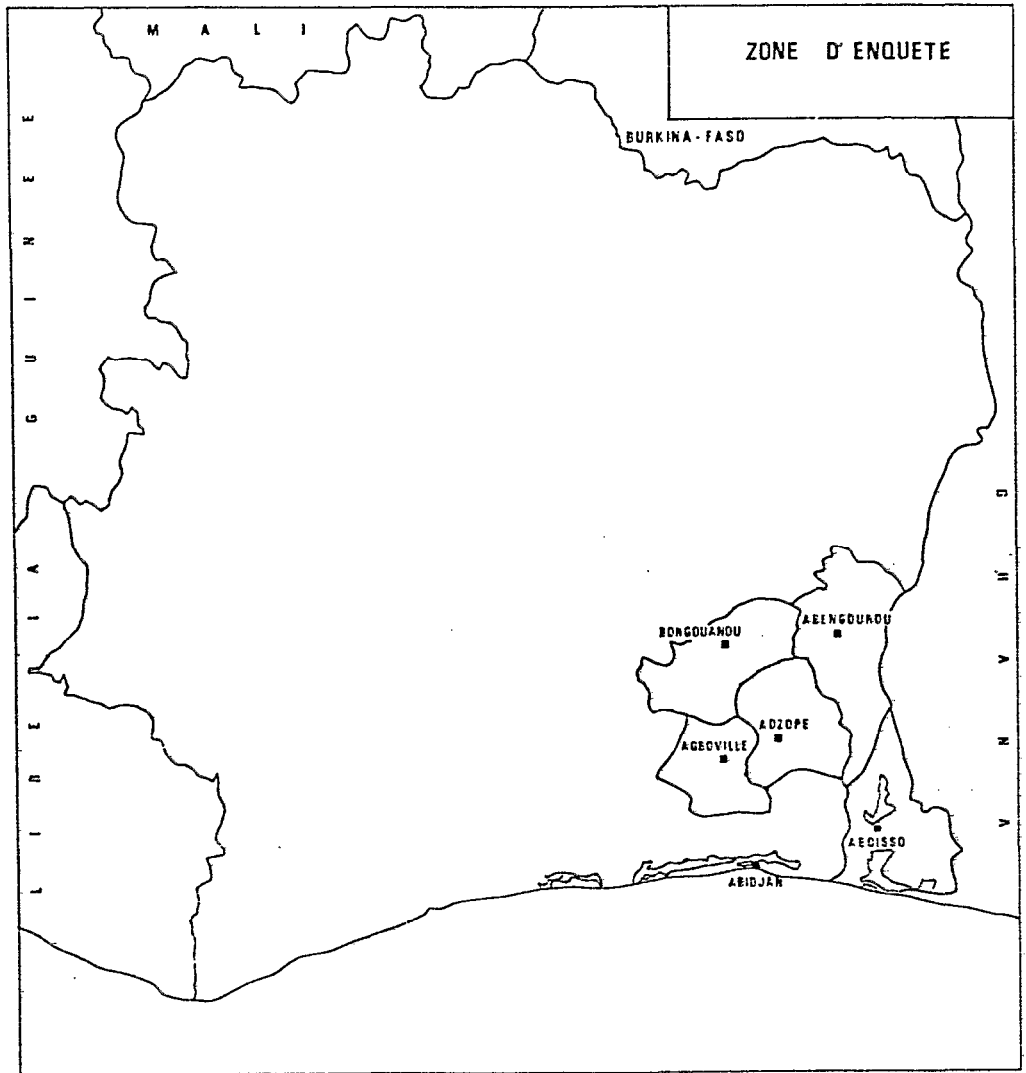
La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
Première partie :	
DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DE L'ECHANTILLON	15
A) Caractéristiques individuelles	17
1. Age, lieu de naissance et religion	17
2. Situation familiale	19
3. Statut social, scolarité et profession	20
B) Mobiles du choix de l'activité agricole	22
Deuxième partie :	
CONDITIONS HUMAINES ET MATERIELLES DE LA PRODUCTION	25
A) La terre comme enjeu	27
B) Processus d'installation des plantations	34
1. Situation géographique et mode d'acquisition des terres et des plantations	34
2. Une main-d'œuvre agricole dans des rapports de production plus objectifs	38
3. Un équipement productif en deçà du minimum réalisable	46
Troisième partie :	
RESULTATS DE L'ACTIVITE AGRICOLE	57
A) Importance et évolution des plantations	60
B) Formation du revenu agricole	76
CONCLUSION	81
ANNEXE	87
BIBLIOGRAPHIE	95

INTRODUCTION



Source: Atlas Côte d'Ivoire

Echelle

0 25 50

En 1977, lorsque débuta l'enquête en pays Akyé sur le thème de l'économie de plantation et l'accumulation du capital, une frange des plantations n'avait pas été prise en compte : les plantations non villageoises. Cette lacune s'expliquait par le fait que le chercheur conduisant cette étude était novice en la matière, et n'avait pas perçu à temps l'importance du problème. Il y avait aussi le fait que la base statistique de départ de cette enquête était les résultats du Recensement National de l'Agriculture de 1974 ; or, ce recensement n'avait pas inclus dans son échantillon des catégories de plantations autres que villageoises, du moins pour ce qui concerne notre région d'enquête. Ensuite, il n'était pas a priori évident d'imaginer une distinction entre les planteurs à partir de leur lieu de résidence et de leurs fonctions principales. Enfin, la strate de superficie retenue (un minimum de 50 ha) excluait à l'époque tous les fonctionnaires de la région d'enquête s'intéressant à la culture du cacaoyer et du caféier (1).

Malgré tout, l'étude des seuls planteurs villageois fut instructive : ces planteurs forment la majorité des propriétaires des cacaoyères et des caféières de Côte d'Ivoire. Connaître le fonctionnement et les limites de leur système d'exploitation pourrait ouvrir la voie à la recherche de solutions mieux adaptées à ce type d'activité agricole.

L'étude fut également instructive du point de vue de la démarche, une démarche globale d'explication des phénomènes économiques dictée par la nature même du sujet d'enquête ; il s'agit d'un groupe d'hommes sociologiquement homogènes issus d'une même zone géographique et culturelle, et ayant une même origine sociale que renforce encore leur enracinement dans la tradition agricole villageoise.

Lorsque le chercheur s'est aperçu que cette partition, sinon cette ségrégation qu'il avait faite d'étudier les seuls planteurs villageois était une lacune, l'observation suivante fut faite : "il est probable qu'une catégorie de planteurs issue des fonctionnaires et des cadres politiques installés dans les centres urbains, de par ses multiples relations, son poids dans la vie politique et/ou administrative et ses activités principales autre que la plantation, adopte un comportement différent de celui des planteurs villageois. Mais, le plus important serait de savoir sur quoi peuvent porter les différences et les ressemblances (pourquoi pas ?) entre ces deux catégories de planteurs. Seule une comparaison peut situer ces divers points de différences et de ressemblances. Malheureusement, les matières de comparaison manquent. En disant "malheureusement", nous saisissons l'importance de notre lacune et en même temps la richesse

(1) AFFOU Yapi (1979) p. 14

qu'une telle comparaison aurait apporté à l'étude. C'est pourquoi, nous nous fixons comme objectif de compléter plus tard notre étude par l'analyse des exploitations gérées par des fonctionnaires et/ou cadres politiques, même si celles-ci n'appartiennent pas à notre champ originel d'enquête" (1). Cette étude s'impose d'autant plus qu'elle apparaît comme la première du genre en Côte d'Ivoire (2).

Aujourd'hui où ce projet est devenu réalité, il convient de préciser d'entrée de jeu que toutes les hypothèses qui ont servi de base à l'étude antérieure n'ont pas été reconduites. A cela, deux explications principales : d'abord, les conclusions auxquelles nous sommes parvenu à l'issue de l'étude sur les planteurs villageois rendent caduques certaines d'entre elles. Ensuite, l'objectif de comparaison n'est plus le cheval de bataille comme cela est apparu dans l'observation faite dans l'étude de 1979, et reproduite ci-dessus. Le but essentiel actuel consiste plutôt à savoir quel espoir pourrait représenter pour la Côte d'Ivoire cette catégorie de planteurs qu'on qualifie d'absentéistes. Et la réponse à cette préoccupation devrait le plus possible se faire dans la perspective d'une recherche de solutions aux problèmes que rencontrent les exploitations cacaoyères et caféières ivoiriennes : gaspillage de forêt, vieillissement des plantations et des chefs d'exploitation, raréfaction de la main-d'œuvre, entretien irrégulier et sous-équipement technique. Autrement dit, comment les planteurs absentéistes résolvent-ils les problèmes liés au développement de la production cacaoyère et caféière ?

Le sens à donner à cette étude sur les planteurs absentéistes se résume à l'interrogation suivante : peut-on affirmer que les plantations cacaoyères et caféières appartenant aux fonctionnaires, aux hommes politiques, aux commerçants, aux cadres du secteur privé sont de véritables entreprises agricoles à l'opposé des plantations villageoises qui elles, constituent le biais par lequel l'unité familiale assure sa subsistance et sa reproduction dans un contexte d'économie monétaire ? Il faudrait, pour ce faire, que les exploitations considérées réunissent des moyens matériels (terre, bâtiment), des instruments et des techniques de production assez performants, des ressources financières (fonds propres, emprunts), des capacités humaines, et combinent rationnellement tous ces éléments en vue de la production de biens agricoles destinés au marché.

La réponse à cette question déterminera la place de ce type d'exploitation agricole dans le développement agricole ivoirien.

Comme dans l'étude précédente, seul le cas des exploitations de cacaoyers et de caféiers sera examiné ; il y aura ainsi homogénéité d'objet d'étude dans les deux cas, et la curiosité du chercheur devra se porter sur le type d'organisation mise en place par l'agent économique ayant le pouvoir de décision.

A la différence de l'étude de 1979, le champ d'investissement ne se limite plus au canton Ketté ; il s'étend aux départements d'Abengourou, d'Aboisso, d'Agboville et de Bongouanou.

Cette vaste zone a été parcourue pour la constitution d'un échantillon sur lequel devrait porter l'enquête. L'entreprise ne fut pas aisée. Avant nous, des tentatives avaient été faites sans grand succès. En effet, en 1979 la Direction des statistiques rurales et des enquêtes agricoles avait initié une enquête par le biais d'un questionnaire envoyé aux propriétaires des grandes exploitations modernes (enquête par voie postale). Cette enquête avait pour but d'améliorer le coefficient de pondération des données disponibles. La fin de non-recevoir apposée à ces questionnaires devait conduire la Direction des statistiques rurales à utiliser un autre biais ; celui de ne plus passer directement par les planteurs,

(1) AFFOU Yapi pp. 14-15

(2) De nombreuses études ont été réalisées sur l'économie de plantation mais n'ont eu pour cible que les propriétés paysannes.

mais d'utiliser plutôt l'entremise de la SATMACI (1) supposée connaître les réalisations des planteurs. Tout compte fait, aucun résultat positif n'a pu être obtenu. Et la Direction des statistiques rurales n'a pu nous informer au sujet des exploitations dites modernes de cacaoyers et de caféiers. En conséquence, il nous incombait de constituer nos propres données. Ainsi, à l'image des enquêtes menées de 1977 à 1979, tous les services et agents locaux attachés au développement de la production cacaoyère et caféière ont été consultés. Les résultats de ces consultations n'ont pas été immédiatement exploités parce qu'ils comportaient des erreurs de caractérisation et des ambiguïtés. Ces erreurs et ambiguïtés se rapportent d'une part aux commerçants-planteurs et d'autre part aux fonctionnaires et cadres du privé.

La terminologie de commerçants-planteurs peut entraîner une confusion entre deux types d'acteurs économiques. Il y a d'un côté, les personnes qui débutèrent leur carrière professionnelle en qualité de planteurs et qui ont investi hors de l'agriculture leur revenu agricole dans la constitution de rente en créant des petites boutiques dans leurs villages et/ou dans quelques petits centres urbains. Nombre des grands planteurs villageois suivirent cette voie (2). De l'autre côté, on a des commerçants de profession, le plus souvent allogènes, qui ont ouvert des plantations grâce à leur revenu commercial. Ces deux types d'acteurs économiques ont été confondus par certains agents et techniciens des services locaux de l'agriculture chargés de nous fournir une liste des planteurs absentéistes de leur zone d'encadrement. En réalité, c'est le deuxième type qui intéresse le chercheur, parce que bien plus disposé à l'absentéisme, de par son activité principale urbaine.

Au niveau des fonctionnaires et des cadres, une confusion a fait inscrire des salariés de toute catégorie et de tout niveau : du fonctionnaire (ou le cadre le mieux payé) au chauffeur de l'administration en passant par le planton. Pourtant, la catégorie visée était celle composée de personnes ayant une profession rémunérée autre que le travail de la terre ; que cette activité relève du secteur public ou privé, l'essentiel est qu'elle ait précédé l'activité agricole. Un autre aspect non moins essentiel à prendre en compte est que cette activité puisse fournir un revenu d'un niveau tel qu'il soit possible de classer l'agent économique en question parmi les personnes aisées ou la classe moyenne ivoirienne.

Le terme de planteurs absentéistes a été retenu pour essentiellement marquer une situation de fait : la quasi impossibilité pour ces agents économiques d'être présents sur les lieux de travail et de participer directement et physiquement aux tâches agricoles. Ce terme est une spécification du concept "d'agriculteur à temps partiel" (3) communément accepté par la littérature économique. En effet l'agriculture à temps partiel provient de trois processus : "le fait pour l'agriculteur ou un membre de sa famille de se livrer à une autre activité, le fait pour un non-agriculteur de devenir un exploitant agricole, le fait pour un fils d'agriculteur exerçant une autre activité, de prendre la responsabilité de l'exploitation au décès de ses parents" (4). Les mobiles qui ont présidé au choix par les sujets d'enquête de l'activité agricole situent les cas qui nous concernent à la charnière du deuxième et du troisième processus (5). Aussi, c'est

-
- (1) Société d'Assistance Technique et de Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire.
 - (2) AFFOU Yapi et J.M. GASTELLU in : "Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire". Editions Karthala, 1982, p. 172-174.
 - (3) Henri de Farci : Un million d'agriculteurs à temps partiel ? Editions du Centurion, 1979.
 - (4) Citation tirée des observations faites par le Professeur R. BADOUIN sur la première ébauche de cette étude (lettre du 27 juillet 1984).
 - (5) Voir partie I-B.

pour nous conformer à cette situation particulière que nous avons opté pour le terme de planteur absentéiste. "Planteur", pour être conforme à cette terminologie caractérisant surtout les propriétaires d'exploitations cacaoyères et caféières ; et le qualificatif "absentéiste" pour marquer la non-présence de ces propriétaires sur les lieux de production.

L'expression "planteur absentéiste" a pour ambition de dissiper l'équivoque qui pourrait transparaître des termes comme "agriculteur à temps partiel", "doubles actifs agricoles" qui, en général évoquent l'idée de *partage du temps* entre plusieurs activités dont l'agriculture. Car, dans les cas qui nous préoccupent, cette répartition du temps ne semble pas évidente ; il n'y a en effet pas d'investissement de la force de travail et/ou des compétences de l'agent économique en question dans les différentes activités. Cet investissement est destiné à l'activité principale, tandis que l'agriculture bénéficie seulement d'un apport monétaire (si négligeable soit-il) des propriétaires de plantations. Pour nous résumer, disons que le planteur absentéiste ici décrit est l'agent économique d'une situation particulière de l'agriculture à temps partiel : actif hors de l'agriculture et inactif dans celle-ci.

En définitive les deux critères de choix des planteurs à enquêter sont l'activité principale exercée avant l'installation de la plantation, le niveau du revenu procuré par cette activité et/ou le degré d'instruction. Le lieu de résidence est facultatif. Ces critères sont-ils un gage pour une exploitation plus efficiente des terres et une meilleure gestion des plantations mises en place ? Telle devrait être la question préoccupante quand on sait l'inefficacité de la gestion villageoise en situation de raréfaction de terre et de main-d'œuvre.

A l'issue des contacts pris avec les services et les agents de l'agriculture, une liste de 110 exploitations a été constituée. Il est à préciser toutefois que ces exploitations sont celles dont l'existence a pu être prouvée par les agents de l'agriculture. Il s'agit de plantations qui ont été à plusieurs reprises soit simplement visitées soit suivies par les techniciens dans le cadre de certaines actions de développement (encadrement technique, fourniture de boutures ou de cabosses). Certaines de ces plantations, jusque-là restées inconnues des agents d'agriculture, ont pu être découvertes grâce aux dossiers de prêts bancaires préparés par les propriétaires et devant transiter par la SATMACI. En dehors de ces circonstances, aucun autre moyen ne permettait aux agents d'agriculture de connaître l'existence de plantations appartenant aux fonctionnaires, aux commerçants et aux hommes politiques. Cela est d'autant plus vrai que, de plus en plus, la SATMACI s'oriente vers l'encadrement de groupements de planteurs au détriment des exploitants individuels. Or, les planteurs qui nous concernent acceptent rarement d'adhérer aux groupements de planteurs existants. Par ailleurs, certaines exploitations fonctionnent sous un prête-nom, et le propriétaire réel est un citadin, frère, cousin ou neveu du villageois qui prétend en être le propriétaire.

Dans de telles conditions, le chercheur ne se fait aucune illusion quant à l'importance de la marge d'erreur que comportent les chiffres fournis par les services locaux de l'agriculture. En effet, il ne s'agit pas d'un échantillonnage statistiquement rigoureux. D'ailleurs, il ne peut en être autrement lorsque la base de sondage fait défaut (population totale et caractéristique des planteurs absentéistes). C'est cette lacune que nous avons tenté de contourner grâce au procédé ci-dessus évoqué. Une bonne initiative aurait été, pour tendre à l'exhaustivité, de passer de village à village pour recenser les exploitations appartenant à des citadins ; car au village, tout le monde se connaît et chacun sait qui fait réellement quoi. Mais, n'étant pas à la recherche d'une liste exhaustive des planteurs absentéistes de tous les départements parcourus, le chercheur s'est contenté de celle que lui ont fournie les services locaux de l'agriculture. La préoccupation du chercheur était que les planteurs recensés soient représentatifs de la catégorie qu'il se propose d'étudier (les critères de

représentativité ont été définis ci-dessus). Grâce à ces critères, une élimination de certains planteurs a été entreprise et a permis de corriger les erreurs de départ, erreurs dues à la confusion entretenue par certains agents de l'agriculture chargés de nous fournir la liste des planteurs. Quelquefois, il a fallu se rendre à la résidence du planteur pour comprendre que celui-ci ne satisfaisait pas aux critères de choix. La plus grande partie des erreurs n'apparaissait qu'au moment des entretiens avec les planteurs ; mais il ne fut pas possible d'interrompre brusquement les entretiens commencés au risque de vexer les interlocuteurs. Lorsque c'était un enquêteur délégué par le chercheur qui remplissait les questionnaires, l'erreur n'était perceptible qu'au moment du contrôle ou du dépouillement.

De plus, certains propriétaires n'ont pu être interrogés. Il s'agissait en général des plus hauts placés politiquement, parmi lesquels certains étaient dits absents ou occupés. Pour d'autres, les régisseurs des exploitations ont fourni les informations techniques nécessaires. D'autres encore ont pu être enquêtés grâce aux concours des services de l'Agriculture et des Eaux et Forêts.

En définitive, il est resté une cinquantaine d'exploitations correspondant aux critères de départ et dont les informations ont pu être dépouillées.

Comme les planteurs absentéistes résident en ville, obligation n'a pas été faite au chercheur de parcourir les villages et les campements de culture pour les retrouver, contrairement à l'enquête sur les planteurs villageois. Seule la nécessité d'observer l'organisation technique et sociale de la production et de vérifier certaines déclarations a conduit le chercheur à se rendre sur les lieux de culture. Ainsi des visites de plantation, de logements des actifs agricoles ont été faites.

Outre la recherche d'une meilleure connaissance de l'aspect objectif des exploitations, obtenu grâce à la collecte des informations chiffrables (dimensions des plantations, volume des productions, effectif de la main-d'œuvre, nombre d'instruments de production), des entretiens ont eu lieu avec les propriétaires sur ce qui semble être leurs motivations, leurs préoccupations et leurs difficultés. Ceux des planteurs qui étaient présents lors de nos différents passages ont répondu sans fard à nos questions. Ils ont fait montre d'une attitude contraire à celle observée chez les planteurs villageois ; alors que la réticence, la méfiance et le secret semblent être le lot quotidien chez les planteurs villageois, l'ouverture, la prolixité et bien des fois la démagogie apparaissent comme les traits dominants des planteurs absentéistes (cf. infra : mobiles du choix de l'activité agricole).

Les informations obtenues auprès des exploitations retenues ont été synthétisées selon trois directions principales : les données socio-démographiques de l'échantillon enquêté en constituent la première. Ensuite, viennent les problèmes liés à l'organisation et au fonctionnement des exploitations (enjeux fonciers, main-d'œuvre et équipement agricole). Enfin, les résultats physiques et financiers réalisés à partir du système d'exploitation et de gestion en vigueur dans ces plantations.



Première partie

**DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES
DE L'ÉCHANTILLON**

Sous ce vocable, seront désignées les caractéristiques individuelles des enquêtés (âge, situation familiale, profession etc.) et les mobiles de leur installation en tant qu'agriculteurs.

A) Caractéristiques individuelles

1. Age, lieu de naissance et religion

L'âge des propriétaires est synthétisé dans le tableau suivant :

TRANCHE D'AGE	EFFECTIF
Moins de 30 ans	1
30 à 40 ans	8
40 à 45 ans	16
45 à 50 ans	8
50 à 55 ans	6
55 à 60 ans	4
60 à 65 ans	4
65 ans et plus	4
TOTAL	51

Tableau 1 : Répartition selon la tranche d'âge

Les exploitants de l'échantillon sont d'origines assez diverses. Ils proviennent de 10 départements ivoiriens et de pays voisins.

LIEU DE NAISSANCE	NOMBRE D'EXPLOITANTS
Abengourou	16
Abidjan	2
Aboisso	4
Adzopé	1
Agboville	5
Bongouanou	17
Bouaké	1
Daloa	1
Dimbokro	1
Odienné	1
Autres pays africains	2
TOTAL	51

Tableau 2 : Lieu de naissance des exploitants

Les exploitants se répartissent de la manière suivante selon leur religion.

RELIGION	NOMBRE D'EXPLOITANTS
Catholiques	36
Protestants	2
Musulmans	6
Sans religion	7
TOTAL	51

Tableau 3 : Religion des exploitants

2. Situation familiale

Parmi les 51 exploitants de l'échantillon, deux sont de sexe féminin ; vingt d'entre eux (dont les 2 femmes) sont légalement mariés. Les autres ont contracté des mariages coutumiers ou vivent en concubinage avec une ou plusieurs femmes. Pour ces derniers (tous de sexe masculin), la répartition par épouses est la suivante :

NOMBRE D'EPOUSES	NOMBRE D'EXPLOITANTS
1 épouse	15
2 épouses	8
3 épouses	6
4 épouses	2
TOTAL	31

Tableau 4 : Répartition par épouses

Contrairement au cas des planteurs villageois, on observe une forte proportion de mariages légaux et de foyers monogames. Cela tient au fait qu'ici la polygamie n'apparaît pas comme une nécessité économique et par conséquent n'entre pas dans le cadre de la stratégie développée par les planteurs absenteïstes en vue du contrôle de la terre par le biais d'une main-d'oeuvre sûre (1).

Les exploitants (hommes et femmes) ont au total 563 enfants soit en moyenne 11 enfants par exploitant. Ces enfants se répartissent de la façon suivante :

NOMBRE D'ENFANTS	NOMBRE D'EXPLOITANTS
Moins de 5 enfants	3
5 à 10 enfants	19
10 à 15 enfants	14
15 à 20 enfants	9
20 et plus	6
TOTAL	51

Tableau 5 : Répartition par nombre d'enfants

(1) AFFOU Y.S. (1979) pp. 231 et s.

3. Statut social, scolarité et profession

En ce qui concerne le statut social, on se gardera bien des détails qui risquent de personnaliser l'étude. Il ne sera donc pas question ici de préciser la date et le lieu où Untel a exercé une certaine fonction politique ou administrative. Ces fonctions sont si récentes pour les uns et si attachées à la personne des autres que toute précision à ce sujet reviendrait en fait à citer nommément l'individu qui les exerce.

Avant de présenter le statut social des exploitants, il ne serait pas inutile de connaître celui de leurs pères.

STATUT SOCIAL DES PERES	NOMBRE D'EXPLOITANTS
Simple cultivateurs	42
Notables	7
Chef de village	1
Secrétaire local du parti	1
TOTAL	51

Tableau 6 : Statut social des pères d'exploitants

Tous les pères des exploitants de l'échantillon sont des cultivateurs. Parmi ceux-ci, certains (9 au total) ont occupé ou occupent des rôles politiques qui ne les ont jamais dispensés des travaux champêtres, leur source principale de revenu monétaire.

A l'opposé de leurs pères, les sujets d'enquête pratiquent l'agriculture comme activité secondaire. Ils ne se sont pas reconvertis en simples agriculteurs. A l'exception de quelques retraités, ils exercent encore (pour la plupart), des activités urbaines rémunérées. Comme dans tout milieu urbain, celles-ci se confondent presque avec le statut social, du moins les unes et les autres se conditionnent mutuellement.

On peut résumer le statut social des exploitants comme :

STATUT SOCIAL	NOMBRE D'EXPLOITANTS
Chef de village	2
Secrétaire de section locale du parti	2
Haute fonction politique	8
Simple citoyen	39
TOTAL	51

Tableau 7 : Statut social des exploitants

Afin de faciliter la compréhension de ce tableau, les rubriques retenues méritent d'être explicitées.

- Chef de village. Le souci de doter les villages de représentants instruits a conduit certains cadres à accepter des fonctions de chef de village. Les deux personnes de notre échantillon jouant ce rôle, exercent une profession libérale dans le chef-lieu de leur département d'origine mais résident au village (non loin de ce chef-lieu).

- Haute fonction politique. Cette rubrique regroupe les membres du Conseil Economique et Social, de l'Assemblée Nationale et du Gouvernement.

- Simple citoyen. Il s'agit, pour ce qui concerne notre échantillon, de toutes les personnes qui ne peuvent être identifiées que par leur groupe socio-professionnel. La caractéristique recherchée ici est la position politique. Aussi, cette rubrique comprend-elle aussi bien l'employé que le Directeur de Société sans fonction politique ; des catégories de personnes aux pouvoirs économiques inégaux.

En ce qui concerne le niveau d'instruction, on a la situation suivante :

NIVEAU D'ETUDES	NOMBRE D'EXPLOITANTS
Primaire	18
Secondaire	18
Supérieur	5
TOTAL	51

Tableau 8 : Niveau d'études des exploitants

Sur les 18 personnes ayant le niveau primaire, 9 d'entre elles sont titulaires du CEPE. Pour les 28 du secondaire, 17 sont titulaires du BEPC.

Les professions principales des exploitants sont les suivantes :

PROFESSIONS ET/OU STATUT	EFFECTIFS
Cadres supérieurs de l'administration	2
Hauts cadres politiques	6 (1)
Professions libérales	2
Enseignants du primaire	18
Techniciens divers	7
Employés	8
Commerçants	8
TOTAL	51

Tableau 9 : Profession principale des exploitants

Etant donné que des informations n'ont pu être obtenues au sujet du revenu non agricole des enquêtés, les professions exercées serviront d'indicateur du niveau économique des propriétaires.

(1) Deux sujets d'enquête ont quitté leur fonction politique pour ne se consacrer qu'à des professions libérales.

Avant d'entreprendre leurs professions principales actuelles, les enquêtés ont été formés dans les domaines suivants :

DOMAINE DE FORMATION	EFFECTIFS
Education	23
Santé	5
Agriculture	9
Commerce, assurance	2
Transport	2
Formation technique non agricole	1
Formation générale	9
TOTAL	51

Tableau 10 : Domaine de formation

La distribution des enquêtés selon leur domaine de formation montre que les connaissances techniques en agriculture ont très peu influé sur l'orientation de ces gens vers l'activité agricole. Quels sont alors les mobiles d'un tel choix ?

B) Mobiles du choix de l'activité agricole

Parmi les sujets enquêtés, il n'existe aucun analphabète. La majorité d'entre eux a le niveau secondaire. Mieux, elle a acquis une formation dans divers domaines de la vie économique. Alors, pourquoi le choix de ces personnes porte-t-il sur l'agriculture plutôt que sur autre chose ?

Les raisons évoquées sont diverses. Elles vont des considérations subjectives et politiques aux mobiles économiques en passant par des concours de circonstance. Plusieurs de ces raisons se recoupent chez le même enquêté, aussi une hiérarchisation n'a-t-elle pas paru judicieuse.

Raisons politiques

La réalité de la politique économique ivoirienne est la priorité accordée au développement agricole, lequel a privilégié pendant longtemps le cacao et le café dont le pays tire l'essentiel de ses ressources. Ainsi, certains intrants ont été subventionnés par l'Etat ; une prime-cacao a été instaurée, la distribution gratuite des boutures de caféier a été instituée grâce à la création de centres de bouture (CBC) dans les principales zones productrices, le prix d'achat au producteur a été régulièrement relevé. Du fait de ces actions, le cacao et le café sont devenus les deux principales sources de revenu des paysans. Cette politique a développé un engouement certain des Ivoiriens de toutes les régions pour ces deux cultures.

De plus, le Président de la République, lui-même planteur, ne cesse de lancer des appels à ses concitoyens pour un retour à la terre : "... Nous avons demandé à tous les jeunes cadres, au niveau du Gouvernement, de l'Assemblée Nationale, du Conseil Économique et Social, de la Direction régionale de notre Parti, de participer activement à la mise en valeur rationnelle de notre pays en créant des plantations dans leurs régions respectives" (1).

(1) Fraternité-Matin du 10/06/74

Certaines personnes prennent argument de cet appel du Chef de l'Etat pour affirmer que pratiquer l'agriculture revient, pour eux, à suivre la politique économique du pays et les mots d'ordre du Président de la République. Il s'agit, selon eux, d'une assimilation correcte des directives du Parti sans autres considérations.

Ces arguments, émanant surtout des cadres politiques (Secrétaires du Parti, Députés) (1), occultent les mobiles d'ordre économique qui sont souvent à la base de la création des plantations.

Raisons économiques

Lorsqu'on demande leur opinion sur le mot d'ordre de retour à la terre, certains sujets pensent qu'il n'est pas du tout question pour eux de se réfugier derrière des arguments pour le moins démagogiques. Pour eux, la plantation attire des cadres parce qu'elle est rentable. Ces considérations économiques sont évoquées par plusieurs sujets, parmi lesquels une majorité d'enseignants du primaire et d'employés des services publics ou privés. Elles englobent plusieurs aspects : le premier est le gain monétaire immédiat que procure la plantation (2). Dans cette optique, la prime-cacao de 30 000 F CFA par hectare instaurée dans les années 70 par le Gouvernement a attiré plus d'un citadin vers la cacaoculture.

Le deuxième aspect est le complément appréciable de revenu qu'elle procure à certaines catégories de travailleurs urbains : instituteurs, techniciens divers, employés (3). Ceux-ci trouvent leurs salaires trop faibles en comparaison des lourdes charges (surtout familiales) auxquelles ils doivent faire quotidiennement face. Aussi, la plantation devient-elle l'indispensable recours pour le maintien du niveau de vie de la famille.

Dans le troisième aspect, l'intérêt économique de la plantation n'est plus envisagé à court terme ; on occupe la terre ou bien on la met en valeur en vue de s'assurer une retraite viable (4). Cette opinion rejoint celle du groupe précédent sur un point : l'insuffisance des traitements (salaires ou pensions de retraite) auxquels il faut nécessairement trouver un complément.

Le quatrième et dernier aspect des considérations économiques dépasse l'intérêt particulier. Ici, on invoque le devoir auquel est astreint tout père de famille : laisser un héritage à sa progéniture. Et, selon nos interlocuteurs, puisque les fonctions assumées dans l'administration ou ailleurs ne reviennent pas de droit aux héritiers de celui qui les a exercées, il convient de mener parallèlement à celles-ci, des activités lucratives dont l'héritage pourra profiter directement aux ayants-droit (5).

Toujours au sujet de l'intérêt familial, certaines personnes soutiennent avoir créé des plantations pour venir en aide à des parents restés au village. En effet, ces personnes prétendent assurer les dépenses courantes d'exploitation tandis que le revenu agricole serait laissé à la libre disposition des parents.

(1) Voir exploitants n° 2, 17, 29, 38, 48.

(2) Voir exploitants n° 6, 9, 10, 12, 22, 26, 32, 41.

(3) Voir exploitants n° 15, 19, 21, 27, 28, 34, 47, 49, 50, 51.

(4) Voir exploitants n° 8, 10, 13, 14, 21, 31, 47, 51.

(5) Voir exploitants n° 42, 44.

Raisons subjectives

Sont regroupées dans cette rubrique, toutes les réponses qui engagent les sujets dans leur personnalité profonde et leur affectivité.

Certains brandissent la vocation pour expliquer (du moins justifier) leur option pour l'agriculture (1). Le travail de la terre, disent-ils, est un métier passionnant qu'ils ont rêvé d'embrasser depuis leur enfance. Ils estiment que ce choix n'a donc rien d'étonnant malgré l'existence d'un premier emploi assez rémunérateur.

D'autres prennent argument de leur origine sociale paysanne (2) (l'activité exercée par leurs parents). Ils n'hésitent pas à affirmer que la plantation a fait la fierté de leur région ; de ce fait, il leur paraît nécessaire de continuer cette oeuvre s'ils veulent rester dignes (fils) de ladite région. A ce propos, l'idée la plus couramment entretenue a trait à la volonté de conserver son origine paysanne en s'adonnant à l'agriculture. Dans cette perspective, toute activité agricole réalisée en particulier par des agents et cadres des services du développement agricole dans leur village d'origine est interprétée par ceux-ci comme ayant valeur d'exemple (3).

Raisons d'opportunité

Les personnes dont il est question ici, ont créé des plantations à la faveur de quelques belles occasions. Leur décision n'a été guidée ni par des considérations politico-économiques ni par une quelconque vocation. Disons plutôt que les circonstances à la base de leur décision ont mis au second plan toutes les autres considérations. Pour certains, c'est l'héritage d'une plantation et/ou de réserves forestières qui a été le facteur déterminant (4). Pour d'autres, la mise à la disposition des villageois (et particulièrement des cadres) de portions de forêt nouvellement déclassée fut l'élément moteur (5). D'autres encore ont été sensibles à la fourniture gratuite de semences (cabosses de cacao, boutures de caféier) et de sachets de pépinières aux paysans. Ainsi, sans être paysans, et rien qu'en tissant des liens particuliers avec les agents du service de l'Agriculture, ils ont pu bénéficier de ces dons, et quelquefois-même au détriment des vrais destinataires. A ces éléments, il faudra adjoindre les conseils et encouragements émanant de parents ou amis (6) qui leur ont vanté les bienfaits de la plantation.

Maintenant que sont connues les principales raisons qui ont guidé le choix de ces citoyens, il convient de s'interroger sur l'organisation des activités au sein des exploitations, autrement dit les conditions humaines et matérielles de la production.

(1) Cas des exploitants n° 45, 20.

(2) Voir exploitants n° 1, 4, 11, 24, 31, 41, 43, 48.

(3) Voir exploitants n° 3, 7, 19, 22.

(4) Voir exploitants n° 8, 10, 13, 14, 21, 31, 47, 51.

(5) Voir exploitants n° 23, 31, 36, 37.

(6) Voir exploitants n° 4, 16.

Deuxième partie

**CONDITIONS HUMAINES ET MATÉRIELLES
DE LA PRODUCTION**

A) La terre comme enjeu

Il a été démontré par maints auteurs (1) l'enjeu que constitue la terre dans le système de l'économie de plantation dominé par le modèle extensif. Sans vouloir anticiper sur les résultats relatifs au fonctionnement des exploitations appartenant à des planteurs absenteïstes, on peut affirmer que la conquête de la terre, (et plus que la création de plantation) semble s'imposer comme objectif immédiat. Dans cette logique, l'objectif inavoué des planteurs absenteïstes rejoint celle observée chez les planteurs villageois. Une différence apparaît cependant. Pour les derniers, la plantation est la source principale de revenu monétaire. Et toute extension (lorsque les disponibilités en main-d'œuvre le permettent) signifie accroissement du revenu, maintien du niveau de vie et, en même temps, appropriation d'une portion plus vaste de forêt, favorisée par les droits fonciers traditionnels (2). Pour réaliser ces mêmes objectifs, beaucoup de planteurs villageois font des infiltrations clandestines dans les forêts d'Etat. La tactique consiste à s'introduire au cœur de ces forêts en échappant à la vigilance des agents des Eaux et Forêts, d'ailleurs très peu nombreux sur le terrain. Pour ce faire, aucune piste n'est ouverte dès les premières années ; des abris précaires servent d'habitation aux planteurs clandestins. Et, c'est de ce lieu que des expéditions de braconnage et de conquête de forêt à culture sont organisées. Pendant les premières années, les cacaoyers et les caféiers sont plantés sans défrichement ni abattage. Ainsi, les portions de forêt occupées présentent un aspect apparemment intact jusqu'à la période de fructification des plantes. De cette manière, quelques plantations ne sont découvertes qu'une fois les arbres entrés en production. A ce stade de développement, il semble qu'il soit

(1) Dynamisme foncier et l'économie de plantation : publications inter-instituts CIRC-IGT-GERDAT-ORSTOM, Octobre 1978.

(2) AFFOU Yapi : l'exploitation agricole villageoise : gaspillage de forêts ou rationalité économique ? Communication au colloque du "International Institute of Tropical Agriculture" sur le thème : "Land clearing and development in Tropics". Ibadan, 23 au 26 Novembre 1982.

officiellement interdit aux agents des Eaux et Forêts de détruire les plantations. Par contre, les contrevenants pris sur le fait sont soumis à une amende (1).

Au niveau des planteurs absenteïstes, on n'a pas assisté à des occupations clandestines de forêts. Deux groupes d'attitudes apparaissent au sein de ces derniers. Il y a d'abord ceux qui possèdent des exploitations agricoles. Dans leur ensemble, (et abstraction faite des cas particuliers), ils considèrent la plantation comme une source secondaire de revenu (chronologiquement et par ordre d'importance). Il y a enfin ceux (très nombreux) qui ont exploité en leur faveur certaines procédures légales pour accéder à des vastes domaines et qui, dans leur majorité, n'ont mis en valeur aucune portion de terre. Et pourtant, certaines de ces portions de forêt leur ont été attribuées depuis une dizaine d'années (voir tableau 11). On comprend dans ces conditions que l'objectif à court terme de ces personnes n'est pas l'ouverture d'une exploitation agricole. Cette dernière sert de prétexte pour accéder gracieusement à la forêt. Dans la situation actuelle de raréfaction des terres, tous les arguments sont bons pour avoir sa part de gâteau, d'autant plus que les attributaires sont convaincus que personne ne viendra vérifier l'usage qu'ils feront des terres reçues. Et cela, malgré la mise en garde du Ministère des Eaux et Forêts au moment de l'attribution : "un délai de cinq ans, non renouvelable vous est accordé pour sa mise en valeur agricole. Passé ce délai, la parcelle restée inculte reviendra propriété d'Etat et gérée comme forêt classée". Cette mise en garde ne trouble personne surtout quand on sait qu'aucun attributaire jusqu'à présent (et aux dires de nos informateurs des services des Eaux et Forêts) n'a été victime d'un retrait de terrain non mis en valeur. Ce laxisme des autorités forestières encourage tous ceux qui ont pour objectif unique l'acquisition d'une propriété foncière à formuler des demandes de forêt. Si bien que, dans certaines régions, les portions de forêts déclassées à des fins de cultures sont entièrement épuisées. De ce fait, les nouvelles demandes visent les forêts classées. Et souvent, satisfaction est donnée à ces dernières sans que soit conséquemment fait le point de ce qui est censé être mis en valeur dans les forêts déclassées.

Le cas de la région d'Agboville est très révélateur. Cette région est citée pour 2 raisons. La première est qu'elle est peu éloignée d'Abidjan et comporte de nombreuses forêts classées et déclassées qui exercent un attrait certain sur les cadres et salariés de toute catégorie. La deuxième raison est qu'elle est de toutes les régions retenues pour l'enquête, celle dont le service des Eaux et Forêts possède des données assez complètes.

(1) En 1982-84 une cinquantaine de procès verbaux concernant ces infiltrations clandestines ont été dressées pour la seule forêt de la Tamin à Aboisso, une cinquantaine pour Aké Béfiat à Agboville. A Abengourou, on estime à 7 615 ha l'oeuvre des infiltrations clandestines dans la forêt de la Bossomaté.

Forêt déclassée	Année de déclassement	Part des groupements villageois		Parcelles individuelles		Total distribué (ha)
		ha	%	ha	%	
Assouby	1971	1 200	15	6 670	85	7 870
Boffa	1971	1 265	58	925	42	2 190
Mudjika	1971	2 000	28	5 240	72	7 240
Seddy	1971	-	-	1 970	100	1 970
TOTAL		4 465	23	14 805	77	19 270

Tableau 11 : Importance des forêts déclassées (1)

Notons l'importance des forêts attribuées à des individus (77% du total distribué). Ces forêts d'une superficie totale de 14 805 ha se partagent entre 314 personnes réparties de la manière suivante selon la tranche de superficie.

Forêts Classe de superficie	Assouby	Boffa	Mudjika	Seddy	TOTAL	
					Effectifs	%
Moins de 10 ha	-	4	20	-	24	8
10 à 20 ha	56	18	36	22	131	42
21 à 50 ha	45	7	34	23	110	35
51 à 99 ha	2	-	2	-	4	1
100 à 199 ha	14	4	10	4	32	10
200 à 300 ha	4	-	7	2	13	4
TOTAL	121	33	109	51	314	100

Tableau 12 : Répartition des attributions par tranche de superficie

- (1) Source: Service des Eaux et Forêts d'Agboville. Il existe une 5^e forêt déclassée : la Kavi (18 000 ha) dont une grande partie est distribuée à l'insu du service local des Eaux et Forêts : d'où le manque d'information statistique.

Les superficies les plus importantes appartiennent à des hauts cadres, en particulier de l'administration, résidant à Abidjan. Sur 314 attributaires, 159 (soit 51 %) possèdent des parcelles de plus de 20 ha et 64 (soit plus de 20 %) détiennent 50 ha et plus. La répartition de ces parcelles individuelles selon la profession et le lieu de résidence de leurs propriétaires est la suivante :

PROFESSIONS	Effectifs
Profession libérale	3
Parlementaires	3
Directeurs de services administratifs et/ou financiers	4
Autres cadres supérieurs	16
Hautes personnalités de cabinet ministériel	22
Non précisés	16
TOTAL	64

Tableau 13 : Répartition selon la profession des attributaires (superficie de 50 ha et plus)

Il faut préciser que de nombreux attributaires restent inconnus des services locaux des Eaux et Forêts et de l'Agriculture. Le hasard des visites de certaines zones et la curiosité souvent "mal placée" ont aidé le chercheur à déceler l'identité des propriétaires de certaines plantations ou de portions de forêt laissées en friche.

Superficie	Abidjan	Agboville	Autre département	TOTAL
Plus de 20 ha	123 77 %	27 17 %	9 6 %	159 100 %
50 ha et plus	58 91 %	4 6 %	2 3 %	64 100 %

Tableau 14 : Répartition selon le lieu de résidence

Ici, il n'est pas uniquement question de résidence. En effet, sur 64 personnes ayant une propriété de 50 ha et plus, 8 seulement sont originaires du département d'Agboville. Parmi les 159 personnes possédant au total 7 515 ha - soit 51 % de la superficie totale distribuée -, 8 seulement (5 %) ont effectivement mis en valeur une partie de leur domaine. Deux de ces propriétaires ont fait des tentatives pendant deux ans pour aussitôt abandonner l'activité agricole.

Ainsi, depuis 1976 (1) la majeure partie des forêts cédées à des citoyens ne porte aucune culture. Et, comme pour protester contre ce qu'ils considèrent comme une injustice, les paysans autochtones font des intrusions dans ces propriétés laissées en friche (2).

Il est un fait qu'un nombre important de propriétaires n'a pas de plantations dans les domaines acquis dans le département d'Agboville. Mais cela ne signifie pas que ces gens ne possèdent aucune propriété agricole. En effet, quelques-uns des attributaires ayant 50 ha et plus dans le département d'Agboville ont créé des exploitations agricoles dans leur région d'origine.

Partant de ces observations sur le terrain, on peut, sans grand risque de se tromper, affirmer que l'objectif des propriétaires citoyens contribue à la création d'une pénurie artificielle de forêts dans certaines régions. Ainsi, cette occupation de terres agricoles par des non-producteurs prive les paysans de réserves forestières nécessaires à l'exercice de leurs pratiques culturelles basées sur l'extension en superficie. Il n'est donc pas étonnant de voir ces paysans annexer des domaines appartenant à certains propriétaires absentéistes. Cette situation appelle la mise en place de moyens matériels et humains nécessaires à une meilleure gestion du patrimoine forestier. En l'absence de tels moyens, il sera difficile de saisir l'objectif d'accumulation d'espaces qui anime pour l'instant la plupart des citoyens qui ont eu accès à la terre dans les forêts déclassées.

Puisque ces forêts sont considérées comme épuisées (parce que simplement distribuées), on est obligé de grignoter les domaines de l'Etat pour satisfaire les nouvelles demandes de forêts à cultures émanant des paysans. Ainsi, à Agboville (3), la situation des forêts classées se présente ainsi (tableau 15) :

(1) Date du procès verbal d'attribution.

(2) Dans la même optique, certains incendies de plantations sont interprétés par des agents des services de l'Agriculture comme des actes de sabotage accomplis par les autochtones.

(3) Voir la situation de quelques autres départements étudiées en annexe.

Sous-Préfecture	Forêts concernées	Superficie	Superficie restante	Observations
Agboville	Bamo	255 ha arrêté 901 SF du 22/5/29	0 255 ha	Forêt partiellement enrichie ; seule intacte
	Loviguié	3 741 ha arrêté 1960 SF du 27/9/28	3 741 ha	Forêt partiellement enrichie
	Gorké	5 500 ha arrêté 1866 SF du 7/10/29	5 500 ha	Essai Fraké
	Kavi	27 220 ha arrêté 1639 SE du 19/6/37 modifié par arrêté 00310 MINEFOR DDAR du 19/4/75	8 330 ha	Après déclassement de 18 000 ha
	Malé	11 609 ha	7 684 ha	Forêt partiellement déclassée (plusieurs autorisations d'attributions 3 925 ha)
Azaguié	Aké-Béfiat	1 953 ha arrêté 418/SE/SF du 17/2/36	1 953 ha	Forêt enrichie
	Massif de Yapo	20 252 ha	20 522 ha	Forêt enrichie
	Abbé	7 247 ha arrêté 1938 AG du 3/8/32	7 247 ha	Forêt mise à la disposition de la SODEFOR pour le reboise- ment
	Bebasso	3 600 ha arrêté 3033 /SE/SF/ du 3/10/45	3 600 ha	Plusieurs autorisations d'attribution
Rubino	Seguié	18 600 ha arrêté 2619/AG du 19/10/32	18 600 ha	Chantier reboisé par la SODEFOR
TOTAL		101 953 ha	78 138 ha	

SOURCE : Service des Eaux et Forêts d' Agboville.

Tableau 15 : Domaine classée

De 1978 à 1982, 201 autorisations ont été accordées dans 5 de ces forêts classées (voir tableau 16).

Forêts Superficie	Mafé	Kavi	Séguié	Abé	Loviguié	TOTAL	%
Moins de 10 ha	5		1	1,0		7	3,5
10 à 20 ha	111	5	1	4,0		121	60,0
21 à 50 ha	57	9	1		1,0	68	34,0
51 à 99 ha	1					1	0,5
100 à 199 ha	-					-	-
200 à 400 ha	3		1			4	2,0
TOTAL	177	14	4	5,0	1,0	201	
%	88	7	2	2,5	0,5	-	100

Tableau 16 : Répartition des attributions par forêt

Ces autorisations couvrent une superficie totale de 5 000 ha dont 3 925 ha dans la seule forêt de la Mafé :

Année	Superficie (ha)	%
1978	100	2,5
1979	290	7,4
1980	2 110	53,8
1981	1 245	31,7
1982	180	4,6
TOTAL	3 925	100

Tableau 17 : Répartition des attributions par année

La superficie moyenne attribuée est nettement plus faible que dans le cas précédent (20 ha contre 50 ha). Dans le département de Bongouanou, les attributions de parcelles dans les forêts classées couvrent 3 343 ha de 1980 à 1982 avec une moyenne de 30 ha par bénéficiaire et un mode de 20 ha. Il convient d'insister sur le fait que ces nouvelles attributions n'auraient pas eu lieu dans ces forêts si le point avait pu être fait sur les activités agricoles réalisées par les premiers attributaires. Aujourd'hui encore rien ne garantit l'usage agricole de ces nouvelles terres par leurs propriétaires actuels dans les limites du temps imparti (5 ans).

Dans cette période de réorientation de l'agriculture ivoirienne vers l'auto-suffisance alimentaire, et de projets d'installation des jeunes agriculteurs, la pénurie artificielle de terres risque de handicaper certaines régions si on n'y prend garde. Le système foncier traditionnel en vigueur dans la plupart des régions ivoiriennes est globalement favorable au développement agricole, dans la mesure où l'accès à la terre semble facile pour les ressortissants d'une communauté donnée. Mais l'occupation des terres se fait dans la limite des aires

géographiques acquises par les parents au cours de leurs activités agricoles ou para-agricoles. Aussi est-il plus facile d'installer un individu pris isolément qu'un groupe dont les membres n'appartiennent pas à la même famille. Dans le premier cas, la terre est offerte gratuitement par un membre de la famille du candidat agriculteur. Dans le cas du groupe, la question fondamentale est de savoir qui cédera sa terre. Lorsque les autorités décentralisées (administratives ou politiques) s'en mêlent, le dernier recours demeure souvent les forêts classées ou déclassées mais non mises en valeur. Encore que ces forêts non mises en valeur se constatent sur le terrain ! Voilà pourquoi un travail d'évaluation s'avère nécessaire qui permettra de réaliser ces projets sans avoir à empiéter sur les domaines de l'Etat. Au vu de la situation qui vient d'être décrite, l'objectif à court terme des propriétaires citadins paraît évident : c'est la conquête de la forêt pour la forêt, bien qu'il existe des personnes qui aient respecté les consignes du Chef de l'Etat (1) et leur propre engagement (2). Ainsi, plutôt que de demeurer de simples propriétaires fonciers, ces gens ont franchi l'étape faisant d'eux des planteurs absenteïstes.

Comment se sont constitués leurs exploitations ?

B) Processus d'installation des plantations

Il s'agira ici d'exposer les conditions ayant présidé à la naissance de ces plantations qui, à cause du seul statut social de leurs propriétaires, sont souvent caractérisées à tort d'entreprises agricoles. Ces conditions sont le lieu de naissance des exploitants, leur résidence, le mode d'acquisition de la terre, le capital et la force de travail mobilisés.

1. Situation géographique et mode d'acquisition des terres et des plantations

Le lieu de naissance et l'origine sociale des exploitants étant exposés en détail dans les pages précédentes, il sera ici question de voir la part qu'occupe ces critères dans l'accès à la forêt et la mise en place des plantations. Dans le même ordre d'idée, nous verrons s'il existe une certaine corrélation entre la résidence des propriétaires et la localisation de leurs exploitations (voir Fig 1).

Le cas de la région d'Agboville a mis en évidence l'importance numérique des grands propriétaires non originaires de cette région. Cette situation toute particulière s'explique par l'importance des forêts déclassées dans ce département à partir de 1971 et la proximité de la capitale économique du pays, lieu de concentration des cadres en quête de terrain à culture.

Les observations sur le terrain montrent que seule une minorité d'allochtones a mis en valeur les terres acquises. Ainsi, sur 51 exploitations retenues dans les 4 départements, 40 appartiennent à des autochtones. Ce comportement semble s'opposer à la tendance générale observée au niveau des allochtones. En effet, en

(1) "... Nous avons demandé à tous les jeunes cadres, au niveau du Gouvernement, de l'Assemblée Nationale, du Conseil Economique et Social, de la Direction des Services du Commerce, de la Direction Régionale de notre Parti, de participer activement à la mise en valeur rationnelle de notre pays en créant des plantations dans leurs régions respectives. C'est peut-être la plus belle satisfaction de ma carrière de politique de constater que, sans contrainte, mais avec le seul souci de l'intérêt général qui nous anime les uns et les autres, tous ont été au-delà du minimum que nous avions proposé, à savoir : 15 ha pour les ministres, 10 ha pour les députés, conseillers économiques, 5 ha pour les chefs et les secrétaires généraux des sous sections régionales du PDCI-RDA. Tous ont été au-delà de ce que nous attendions". Fraternité-Matin du 10/6/74.

(2) Celui pris à travers la demande de forêt.

milieu villageois, ces derniers passent pour être des travailleurs acharnés, prêts à mettre en valeur le plus petit lopin de terre mis à leur disposition. Certains vont même jusqu'à louer ou acheter des terres à culture. Un travail de recensement qui reste à faire, devrait permettre de consolider ce qui semble être une simple impression ou affirmation.

L'abandon de plantation après quelques années d'essai par certains allochtones, l'intrusion des autochtones dans des domaines officiellement et légalement accordées à des allochtones donnent matière à réflexion. Le sentiment d'insécurité qui semble habiter ces citadins ayant des terres dans une zone dont ils ne sont pas originaires paraît être une piste de recherche à explorer pour la compréhension des attitudes de certains attributaires vis-à-vis des activités agricoles. D'autant plus que les autochtones justifient leur intrusion par leur statut d'autochtone et l'inégale répartition de parcelles entre les particuliers allochtones et les collectivités villageoises. Des essais de vérification de cette répartition inégale ont donné les résultats suivants :

Dans le département de Bongouanou, 550 ha ont été accordés dans la forêt de la Sanaimbo aux villages de N'gohinou, N'drikro, Konambo, Ehuikro et Assié-Méakro, tandis que les attributions à des particuliers non paysans dépassent 3 000 ha avec des parcelles individuelles atteignant 150 ha.

La situation se présente de la même manière dans le département d'Agboville où les parcelles individuelles représentent en superficie 77 % du total distribué (voir tableau 11). De même, des particuliers possèdent des terres plus vastes que celles accordées à des villages entiers. Et encore si toutes ces parcelles individuelles étaient mises en valeur ! Cette inégale répartition apparaît avec plus d'évidence lorsqu'on met en rapport les superficies accordées et la population totale de quelques villages concernés (cf. tableau 18).

La plupart des exploitants recensés résident dans les départements où se déroulent leurs activités agricoles ; seuls 12 % d'entre eux vivent ailleurs. La proximité de la plantation par rapport au lieu de résidence du propriétaire est une condition que les exploitants estiment nécessaire à une meilleure gestion de leurs activités. Cependant, comme on le verra plus loin, cette proximité ne favorise que quelques visites éclair des plantations par les propriétaires, soit les week-ends soit en période normale de relâchement de leurs activités principales (période creuse, vacances...). (tableau 18, voir page suivante)

Pour la visualisation de la proximité de la plantation par rapport au lieu de résidence des propriétaires, un tableau à double entrée (cf. Fig. 1) a été constitué sur le modèle d'un tableau d'échange inter-industriel. Mais à la différence de ce dernier dans lequel la diagonale principale est nulle, nous privilégions cette diagonale principale en la considérant comme le prolongement naturel de tous les points de coïncidence entre département d'origine des propriétaires et lieux des activités agricoles. Par ailleurs, les départements ont été disposés géographiquement du Nord au Sud de sorte que les distances entre départements reflètent une certaine réalité. Ainsi, en considérant un axe nord-sud, les départements les plus proches les uns des autres le sont également sur la figure 1. Les points de rencontre entre le département d'origine et les lieux d'activités sont d'autant plus éloignés de la diagonale que la plantation du propriétaire est loin de son département d'origine et vice-versa. Des cercles de diverses grosseurs représentent l'importance (en pourcentage) des propriétaires placés dans chaque situation. Du tableau, il ressort que les cercles placés sur la diagonale représentent 71 % des planteurs, pendant que ceux situés non loin de cette diagonale représentent 19,5 %. Cela signifie que 71 % des planteurs absenteïstes possèdent leurs exploitations dans leur département d'origine pendant que 19,5 % sont dans des départements voisins.

Lorsqu'on considère uniquement les attributaires de forêts sans se soucier de la mise en valeur des terres, on aboutit à un graphique dans lequel la diagonale principale est plus dégarnie que dans le premier cas. Cette situation traduit fidèlement la réalité décrite plus haut, à savoir que de nombreux citadins sont

Département	Villages	Population (1)	Superficie (ha)	Forêt concernée
Bongouanou	N' Gohinou	2 500	150	M' Batto
	N' Drikro	800	100	
	Komambo	700	100	
	Ehuikro	1 500	100	
	Assié-Méakro	500	100	
Agboville	Ery Makoudjé I	1 000	100	Boffa
	Ery Makoudjé II	900	125	
	Banguié	300	50	
	Gd-Moutcho	1 600	150	
	Gd-Morié	3 500	100	
	Gd Yapo	2 500	200	
	Agonain	400	50	
	Battera	300	50	
	Lapo	1 000	50	
	Maïfou	400	150	
	Abédié	700	75	
	Attobrou	4 000	400	Mudjika
	Gd Moutcho	1 600	200	
	Séguié	1 900	150	
	Arragué	2 000	200	
	M' Bérié	1 600	200	
	Gd Morié	3 500	300	
	Laoguié	800	150	
	Yadio	2 000	250	

Tableau 18 : Superficie des terres attribuées et population des villages

propriétaires de terrains à culture hors de leur région d'origine, mais que très peu d'entre eux les ont mis en valeur.

L'origine des propriétaires semble expliquer les principaux modes d'obtention des terres.

Les modes d'acquisition suivants ont été constatés chez les exploitants retenus pour l'enquête (voir tableau 19).

MODE D'ACQUISITION	POURCENTAGE
Don émanant des parents	51
Héritage	3
Libre occupation	4
Bénéfice de forêt déclassée	29
Achat	3
TOTAL	100

Tableau 19 : Mode d'acquisition des terres

(1) Pendant l'année d'attribution

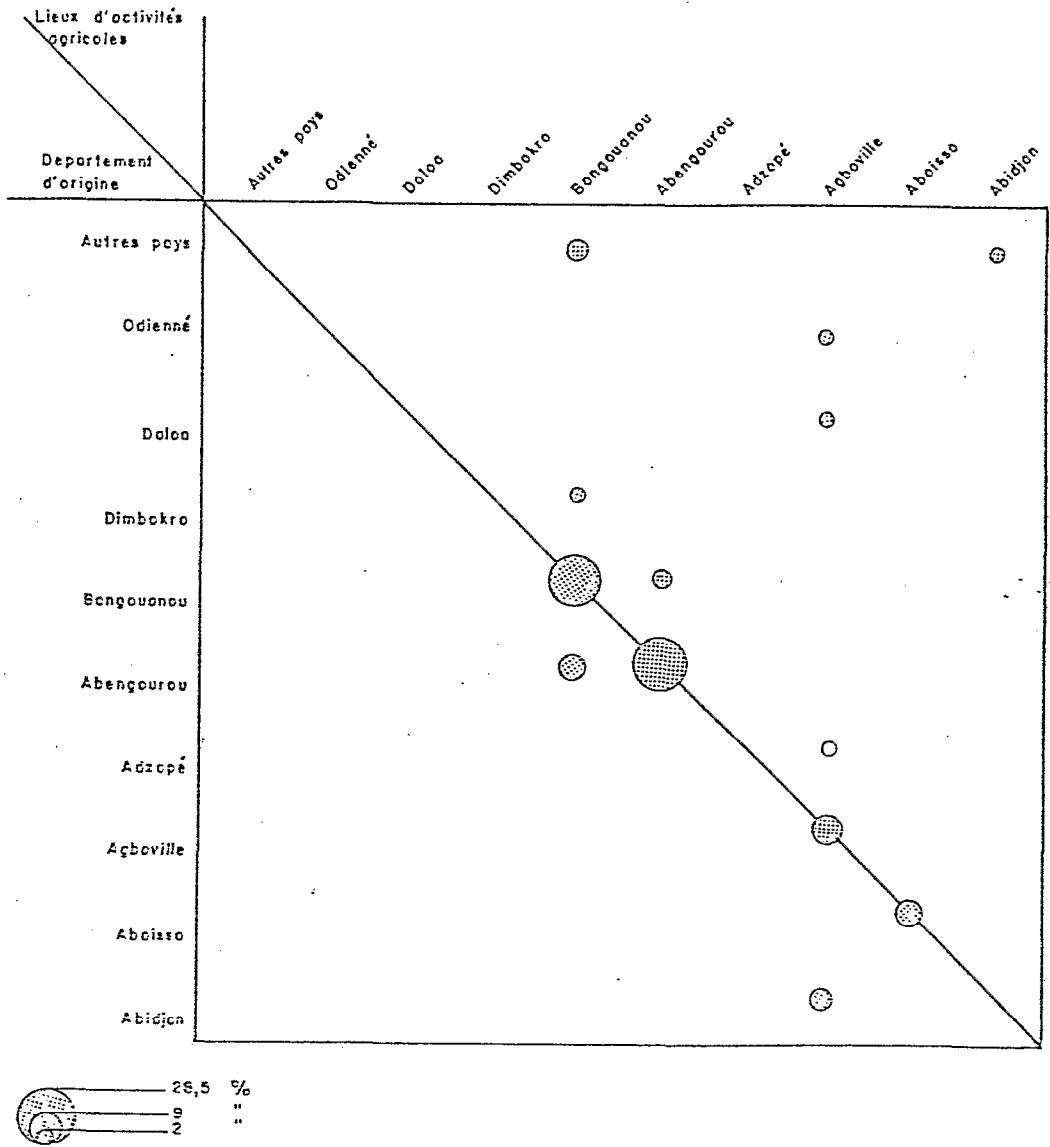


Fig 1 : Lieux d'activités par rapport aux lieux d'origine des propriétaires

Le mode dominant d'acquisition des terres est en parfaite harmonie avec le statut autochtone de la plupart des propriétaires de plantation. Etant en majorité originaires des régions où s'exercent leurs activités agricoles, les exploitants ne pouvaient avoir principalement accès à la terre qu'au moyen de don, d'héritage ou de conquête personnelle, se situant ainsi dans la logique des principes fonciers traditionnels. Quant aux allochtones propriétaires de terres, non-exploitants agricoles dans la majorité des cas, ils ont surtout obtenu leurs terres dans les forêts déclassées par les autorités publiques. Ces deux modes d'obtention officiés par des autorités différentes montrent bien le flou du système foncier actuel et la nécessité d'y remédier si l'on veut éviter des conflits de compétences, lesquels semblent pour le moment demeurer dans un état latent.

Sur une superficie totale de 1 550 ha que comptent les 51 exploitations mises en valeur, 1 % seulement provient d'héritage ; le reste procède de création effectuée sur l'initiative des exploitants et ce, grâce aux services d'une main-d'œuvre à prédominance salariée.

2. Une main-d'œuvre agricole dans des rapports de production plus objectifs.

Dans les exploitations agricoles villageoises où le propriétaire est principalement agriculteur et de surcroît producteur direct, le problème de la main-d'œuvre est particulièrement préoccupant ; il conditionne en effet le maintien des plantations dans leur forme et orientation actuelles (1). Ce problème s'annonce encore plus important dans les exploitations appartenant à des propriétaires absenteïstes. A défaut de chefs d'exploitation disponibles et aptes à conduire eux-mêmes les opérations agricoles, le succès de ces dernières exploitations repose essentiellement sur la main-d'œuvre extérieure. Ici, la compétence technique de cette main-d'œuvre extérieure paraît être un critère déterminant, dans la mesure où le propriétaire semble objectivement contraint de lui déléguer certains pouvoirs, notamment ceux d'organisation technique, de surveillance des procès de production et quelquefois de gestion comptable. Dans cette logique, il va apparaître une certaine division sociale du travail qui marque un clivage par rapport aux exploitations villageoises. On pourrait parler d'une décentralisation des pouvoirs contrairement au cas des plantations villageoises où ceux-ci se trouvent concentrés dans les mains d'une seule personne, le chef d'exploitation (propriétaire). Ce dernier assure, en effet, les rôles de conception, d'organisation, de gestion et d'exécution. De sorte que la main-d'œuvre est essentiellement condamnée à un rôle de manœuvre.

En 1977-1978, sur 808 salariés et 300 actifs familiaux qui forment les actifs agricoles des 46 grandes exploitations du Ketté, il n'a été décelé aucune personne jouant le rôle d'intermédiaire entre le propriétaire et les manœuvres. Toutes ces 1 108 personnes exécutaient des travaux directement sous le contrôle du chef d'exploitation, et ces travaux n'exigeaient aucune compétence technique particulière.

Quant aux actifs agricoles exerçant au service des planteurs absenteïstes, ils se composent de deux groupes bien distincts ; les manœuvres et assimilés d'une part, le "personnel d'encadrement" d'autre part. Le premier regroupe les manœuvres et tous ceux qui (main-d'œuvre familiale comprise) exécutent les mêmes tâches de production que les manœuvres. Le deuxième groupe se compose des personnes ne participant pas, ou participant subsidiairement aux travaux de production mais assurant principalement, au nom des propriétaires, des fonctions d'organisation technique, administrative et de surveillance. Ce groupe ne se retrouve pas dans toutes les exploitations appartenant aux absenteïstes ; il caractérise celles dont l'organisation et la division sociale du travail sont les

(1) AFFOU Yapi 1979, pp. 303 à 311.

plus avancés. A côté de ce système organisationnel beaucoup plus hiérarchisé existe un autre dans lequel le manœuvre est directement responsable devant le planteur absentéiste. Ce cas concerne d'une manière générale les exploitations dont les propriétaires ont la possibilité de se rendre sur les lieux de culture au moins une fois par mois, pour apprécier le travail accompli, donner de nouvelles directives et rémunérer les travailleurs.

Le "personnel d'encadrement" peut être assimilé à des régisseurs (1) dans la mesure où certains de ces agents, à la place du propriétaire (presque toujours absent), assurent la direction de l'exploitation, prennent des initiatives et rendent compte de leur gestion au propriétaire ; il peut aussi être assimilé à des chefs de culture (1) qui, habituellement investis de la confiance du propriétaire, sont chargés de répartir les tâches entre les manœuvres et de veiller à leur bonne exécution. Selon les circonstances, ce personnel joue l'un ou l'autre des rôles définis ci-dessus. C'est lui, en effet, qui dirige techniquement la production, recrute, organise et surveille la main-d'œuvre. Lorsque la situation l'exige, il ne se prive pas d'initiatives. Ainsi, des réductions d'effectifs de main-d'œuvre, des choix de cultures ont été opérés par certains régisseurs ; d'autres par contre se sont arrêtés au stade de suggestions aux propriétaires.

Les deux groupes d'actifs agricoles ci-dessus cités totalisent un effectif de 436 personnes qui se répartissent de la manière suivante : 415 individus (soit 95 %) pour le premier et 21 individus soit 5 % pour le second.

Le premier groupe présente la structure suivante :

Type de main-d'œuvre	Effectif	%
Main-d'œuvre familiale	17	4
Salariés au mois	213	49
Abou-san	185	42
TOTAL	415	95

Tableau 20 : La structure de la main-d'œuvre agricole

Ici la main-d'œuvre familiale représente environ 4 % du total des actifs agricoles. Elle est très faible en comparaison des 27 % recensés dans les grandes plantations villageoises du canton Ketté et des 68 % des exploitations villageoises de Braffouéby (sous-préfecture de Sikensi) (2). Dans le cas du canton Ketté, on a observé une forte participation des femmes (4 épouses par chef d'exploitation) au processus productif. A Braffouéby, ce sont plutôt les épouses et les filles qui constituent le gros de cette main-d'œuvre familiale. L'importance de la main-d'œuvre familiale à Braffouéby justifie le faible nombre de manœuvres permanents par exploitant (0,85) et la proportion relativement élevée de planteurs n'employant aucun manœuvre permanent (48,5 %).

(1) E. MANASSEYRE : Contrat de travail en agriculture. Editions Sirey pp. 138-139.

(2) Enquête réalisée en 1982 sous notre direction par un élève-ingénieur agronome de l'ENSA de Rennes.

La main-d'œuvre familiale recensée dans les exploitations appartenant à des planteurs absenteïstes concerne essentiellement quelques plantations (1/5 d'entre elles) créées dans le village d'origine du propriétaire. Ces travailleurs familiaux se composent de 3 frères des propriétaires, 2 neveux, 5 épouses, 5 cousins et 2 autres parents. Il va sans dire que les activités de production seront réalisées principalement par une main-d'œuvre étrangère à la cellule domestique du propriétaire : les salariées agricoles. Ces derniers représentent 91 % des actifs agricoles. Ils sont composées de travailleurs payés au mois (mensuels) et de personnes dont la rémunération se fait sur la base d'un partage de la récolte au tiers (Abou-san). Les mensuels représentent 49 % des actifs agricoles contre 42 % pour les Abou-san. Ces proportions sensiblement égales sont un élément de différence par rapport à ce qui été observé dans les exploitations villageoises où il y a une nette prédominance de la dernière catégorie de salariés agricoles. Ainsi dans les grandes plantations du Ketté, il y a 2,5 fois plus d'Abou-san que de mensuels. Des recensements faits au niveau d'autres catégories d'exploitations de la même région révèlent un rapport allant du simple au triple. D'autres régions offrent des cas extrêmes. Ainsi, à Braffouéby par exemple, l'enquête réalisée en 1982 (1) révèle une absence totale de mensuels. Par contre, la majorité des manœuvres permanents travaille sous le régime Abou-gnon (partage égal de la récolte).

Ces différentes situations montrent la corrélation positive entre plantation gérée sous le mode absenteïste et la proportion de manœuvres salariés (payés au mois).

Nous avons fait état, en étudiant le problème de la main-d'œuvre des grandes plantations villageoises, d'une lutte d'influence entre le régime Abou-san et le travail mensuel, laquelle tournait à l'avantage du premier, à cause des avantages que celui-ci offrait aux manœuvres : relative liberté d'initiative au niveau de l'emploi du temps, et rémunération plus intéressante (2). En ce qui concerne la rémunération, chaque Abou-san employé par les planteurs absenteïstes a reçu en moyenne 145 000 F au cours de la campagne 1981-1982. Si on rapporte cette rémunération au nombre de mois effectifs de travail (8 mois) (3), on obtient l'équivalent d'un salaire mensuel de 18 000 F. Dans les plantations appartenant aux absenteïstes, la lutte d'influence entre les deux types de manœuvres semble être tempérée par une rémunération plus élevée du travail mensuel et une plus grande capacité des employeurs à honorer leurs engagements mensuels, sans attendre la fin de la campagne agricole comme c'est le cas chez les planteurs villageois. Cependant, ce règlement régulier du salaire mensuel peut faciliter la mobilité spatiale des manœuvres ; car ces derniers n'auront plus besoin d'attendre la fin de la campagne agricole pour avoir les moyens de se déplacer au cas où le besoin se ferait sentir. Le taux de salaire nominal consenti par les planteurs absenteïstes est nettement plus élevé : 389 à 550 F CFA par jour de travail, soit un salaire mensuel de 9 500 à 14 000 F contre 5 000 à 6 000 F dans les exploitations villageoises. Le salaire nominal des manœuvres agricoles est inférieur à celui payé aux manœuvres urbains-le SMIG étant 35 000 F CFA. L'écart de rémunération paraît difficile à préciser, étant donné la situation particulière de chaque milieu (urbain et rural). Les manœuvres agricoles en question travaillent sur la base de tâches bien précises, déterminées par le régis-

(1) Cf. KOUAKOU Ernest 1982, p. 51.

(2) Notons que le salaire mensuel des manœuvres ne dépasse guère 6 000 F CFA dans les campagnes de la zone forestière sud orientale. Cf. AFFOU Yapi S., (1979) pp. 254-261.

(3) De janvier à avril, les Abou-san bénéficient d'une période creuse au cours de laquelle ils prennent des vacances, ou bien se reconvertissent temporairement en manœuvres contractuels.

seur ; en général, ces tâches ne les occupent pas toute la journée (moins de 8 heures de travail par jour), ce qui leur laisse le temps et la liberté de cultiver leurs propres champs de vivriers. Il convient de préciser qu'au niveau des deux types d'exploitation, l'hébergement des manœuvres est assuré par les employeurs dans des campements de culture situés à proximité des plantations. Cela est loin d'être le cas en milieu urbain. Dans les plantations villageoises, les manœuvres tirent leur nourriture principalement des champs créés par les chefs d'exploitation et, subsidiairement des parcelles à culture qui leur sont allouées par l'employeur. Dans les exploitations appartenant aux absentéistes, un seul cas de figure se présente : la mise à la disposition des ouvriers de terrain à culture (généralement des bas-fonds) que ceux-ci cultivent par leurs propres moyens. Les autres avantages généralement accordés aux manœuvres des plantations villageoises (sel, poisson, vêtements et chaussures de travail) sont très rares dans la deuxième catégorie d'exploitation. Ces avantages en nature réduisent l'écart entre d'une part les salaires payés par les absentéistes et d'autre part ceux offerts par les villageois.

Aux avantages en nature, il faudra ajouter un autre élément - cette fois psychologique - qui joue en faveur du travail salarié mensuel dans les exploitations villageoises. Il s'agit des rapports qui apparaissent entre propriétaires et manœuvres au cours du procès de production : rapports "intimes", et "quasi-familiaux" observés entre planteurs villageois et manœuvres par opposition aux rapports objectifs se résumant au strict respect des clauses du contrat de travail entre les deux parties (cas des plantations gérées par les absentéistes).

Ces rapports sociaux différentiels sont dus à la position et au rôle du propriétaire dans l'exploitation. Dans le premier cas, le propriétaire (chef d'exploitation) est producteur direct ; il vit une bonne partie du temps sur les lieux de culture avec les manœuvres. Ce faisant, prend corps une sorte de vie communautaire entre chefs d'exploitation et manœuvres. Dans le second cas, le propriétaire occupe une profession principale en dehors de l'agriculture ; il ne vit pas sur les lieux de culture. Certains (ceux qui ont à leur service des régisseurs ou chefs de culture), parce que très rarement présents sur l'exploitation, ne connaissent même pas leurs manœuvres. Dans ces conditions, il ne peut qu'avoir absence de rapports de "type personnel" entre propriétaires et ouvriers.

Une précision mérite d'être apportée aux observations qui précèdent. La différence de rapports de production établie au niveau des deux catégories d'exploitation se situe sur un plan purement apparent. Il n'implique nullement que d'un côté il y a exploitation de classe et de l'autre non. Fondamentalement, les deux catégories de propriétaires se situent dans le système d'achat-vente de la *force de travail libre*, laquelle est destinée à s'investir dans la production agricole. Et c'est à ce niveau que chaque type de propriétaire met en place, selon ses moyens, les structures d'utilisation, d'exploitation optimale de la force de travail. L'exploitation de cette dernière peut être évidente, objective comme le montre la situation des plantations appartenant aux exploitants absentéistes ; elle peut au contraire être médiatisée par des rapports subjectifs, de type personnel ainsi que le révèle l'exemple des plantations villageoises.

L'emploi des mensuels dans les exploitations agricoles pose le problème de la surveillance. En effet, n'ayant pas leur rémunération directement liée aux résultats de l'exploitation, ces manœuvres ne sont pas, par nécessité, portés vers un travail acharné et bien fait. Il est par conséquent de l'intérêt de l'employeur de mettre en place un mécanisme de surveillance et de contrôle des activités des mensuels. Ainsi, plusieurs planteurs absentéistes suppléent au vide créé par leur propre indisponibilité, en dotant leurs exploitations d'un salarié qui joue ce rôle de contrôleur et/ou de régisseur. C'est entre autres, le rôle dévolu au groupe d'actifs agricoles que nous avons appelés ci-dessus "personnel d'encadrement". Ce personnel organise le travail agricole de telle sorte que des tâches bien définies soient confiées chaque jour aux manœuvres, tâches sans l'exécution

desquelles la journée n'est pas prise en compte dans le calcul de la paie. Dans les plantations villageoises, le chef d'exploitation joue bien ce rôle en plus des travaux de production qu'il exerce aux côtés des manœuvres.

Le recrutement du régisseur ou chef de culture peut se faire de deux manières : soit directement par le propriétaire - dans ce cas, l'employé ne justifie pas forcément d'une qualification spécifiquement agricole - soit par le biais de l'organisme de développement agricole (SATMACI) qui détache, sur demande du propriétaire, un de ses agents (conseillers ruraux, assistants) dans l'exploitation. Ceci impose théoriquement au propriétaire la prise en charge d'une partie du salaire du technicien.

Les régisseurs au service des planteurs absenteïstes ne résident pas dans les campements de culture, contrairement au cas général des salariés agricoles. La plupart louent des maisons dans les villages les plus proches des campements. Un seul cas a été rencontré où le régisseur (conseiller rural de la SATMACI) occupe une maison (en banco et au toit de paille) mise gracieusement à sa disposition par le propriétaire. Au moment de notre dernier passage dans ce campement, le régisseur se plaignait de l'état défectueux de cette maison qui, dit-il, (et nous l'avons observé nous-même) bien qu'assez spacieuse, est moins décente que celles des manœuvres. Cette situation concerne l'exploitation n° 38. Le propriétaire, haut cadre politique de 80 ans (1) n'avait plus revu son exploitation depuis deux ans. Un de ses frères qui le remplaçait à ce rôle ne s'était jamais soucié de l'amélioration du logement du régisseur.

Apparemment, les régisseurs préfèrent louer des maisons au village plutôt que de vivre dans celles de fortune construites sur les lieux de culture et dont la présentation générale est la suivante : baraques ou mur de banco avec toit de paille ou de tôles.

Les régisseurs qui sont agents de la SATMACI reçoivent des salaires correspondant à leur corps et catégorie d'origine. Quant à ceux embauchés directement par les propriétaires et qui ne sont pas forcément techniciens agricoles, ils ne bénéficient d'aucune base de référence pour la détermination de leur salaire. Ce salaire est fixe ; il ne varie pas en fonction du nombre de jours de travail ni en fonction de la nature des travaux réalisés. Son montant n'obéit pas à des critères déterminés mais dépend en grande partie du niveau scolaire du candidat-régisseur et du rapport de force entre propriétaire et futur employé.

Le manque de moyens financiers pour assurer correctement la rémunération de ce "personnel d'encadrement", ou le refus d'engager des dépenses salariales supplémentaires, condamne certains propriétaires à n'employer que des Abou-san. Ainsi, plus de 41 % des exploitations appartenant aux planteurs absenteïstes n'emploient aucun mensuel. Les Abou-san ne sont embauchés qu'après avoir satisfait à un test d'aptitude d'une durée de 3 à 6 mois en qualité de manœuvres temporaires (2). Ce test est primordial parce qu'il met le planteur (surtout absenteïste) à l'abri des surprises désagréables. En effet, pour confier - presque sans surveillance - l'entretien d'une plantation, la récolte, la fermentation (des fèves de cacao) et le séchage à des manœuvres, il convient de s'assurer que le travail sera bien accompli.

Par orgueil, quelques-uns de ces propriétaires refusent d'embaucher des Abou-san : plus de 33 %. Selon ces personnes, le partage de la récolte avec des manœuvres donne l'impression d'atténuer leur suprématie sur l'exploitation et, par là-même, de voiler leur qualité exclusive de propriétaire. Car le contrat Abou-san implique le partage de la récolte, tout comme le feraient des actionnaires à propos des bénéfices d'une société, un tel acte sous-entend un droit de propriété partagé qu'admettent difficilement ces planteurs absenteïstes.

Mais cette perception n'est pas celle des régisseurs. Ainsi, pour se décharger de leur rôle de surveillant en vue de se rendre plus efficaces dans les autres

(1) Décédé en 1983

(2) AFFOU Yapi S. 1979, pp. 267-268.

domaines (notamment l'encadrement technique, la fonction comptable et l'organisation), certains d'entre eux ont suggéré à leurs employeurs d'embaucher des Abou-san. Leur argumentation est que ces derniers travaillent mieux parce qu'ils sont responsables d'une parcelle déterminée déjà en production et dont le bon entretien conditionne leur propre revenu (1). Cette suggestion vient aussi de ce que certains régisseurs reçoivent trop tard de leurs employeurs l'argent nécessaire au paiement des salaires et à l'achat des produits d'entretien, si ce n'est une réduction des demandes formulées par eux, seuls capables d'apprécier la situation des exploitations ; c'est le cas, en particulier des exploitations n° 9, 36 (2), 38 et 39 qui emploient respectivement 10, 14, 8 et 12 manœuvres mensuels sur des superficies de 125 ha, 60 ha, 143 ha et 60 ha. Ici l'argumentation des régisseurs est la suivante : à défaut de moyens matériels et financiers pouvant soutenir l'action des régisseurs (en même temps techniciens agricoles) afin que l'exploitation fonctionne comme une entreprise agricole moderne, il serait préférable de retourner au système villageois en confiant les parcelles à des Abou-san ; ainsi un minimum d'entretien pourrait leur être assuré sans grand frais. L'exemple de l'exploitation n° 38 est révélateur de la situation que déplorent les régisseurs. En effet, après plusieurs compressions de personnel, le nombre de manœuvres de cette exploitation passe de 30 en 1977-1978 à 8 en 1981-1982 pour une superficie constante de 143 ha. Du coup, la superficie moyenne par manœuvre a plus que triplé (passant de 4,76 ha à 17,87 ha). Il n'est donc pas étonnant que seulement 58 ha (40,5 % de la superficie totale) soient encore en état de produire, le reste étant enfoui dans la forêt parce que ne recevant plus aucun soin. Et d'ailleurs, rien qu'à voir l'état des plantations, on comprend que cette main-d'œuvre est insuffisante pour l'entretien des 58 ha. La conséquence ne se fait pas attendre : le rendement de l'exploitation baisse d'année en année. Ainsi, les recettes de la campagne agricole 1981-1982 n'ont pu compenser les dépenses de main-d'œuvre engagées sur l'exploitation. En effet, pour un coût annuel d'environ 1 300 000 F CFA de main-d'œuvre, il a été obtenu 3,5 tonnes de cacao soit 750 000 F CFA de recettes brutes : incontestablement, l'exploitation a accusé une perte. Cette perte ne va-t-elle pas entraîner d'autres réductions des effectifs de la main-d'œuvre et finalement l'abandon de l'exploitation ? Lorsque la question fut posée au régisseur de la plantation, ce dernier reconnut que cette situation durait depuis 3 ans. Cette exploitation, comme de nombreuses autres, est dans une position particulière en ce sens que le salaire de son personnel n'est pas directement payé par le propriétaire, mais par l'intermédiaire de la SATMACI. Alors, il se pose un problème : étant donné qu'elle continue de fonctionner suivant la même structure, malgré leur déficit sur plusieurs années, ces exploitations ne deviennent-elles pas une œuvre de bienfaisance des propriétaires en faveur de la main-d'œuvre ? A moins que ces propriétaires ne remboursent pas les sommes engagées par la SATMACI pour la paie de leurs manœuvres. C'est donc pour éviter ce qui semble être une perte financière pour les propriétaires que certains régisseurs souhaitent voir s'instaurer ce système de "métayage" (Abou-san) dans les exploitations qu'ils dirigent. Ainsi, dans l'exploitation n° 36 (60 ha de cacaoyers) (3) où le déficit de la campagne 1981-1982 dépasse

(1) Lorsqu'ils restent plus d'une campagne agricole sur la même exploitation.

(2) L'exploitation n° 36, gérée par un conseiller rural de la SATMACI détaché, partage ses 14 manœuvres avec l'exploitation n° 37 (12 ha) gérée par le même conseiller rural (C.R.).

(3) A l'issue de la grande sécheresse de 1983, plus du 1/3 de cette cacaoyère fut détruit. Le régisseur a procédé à une reconversion de la partie détruite en caféiers (considérés comme plus résistants à la sécheresse).

1 000 000 F CFA (1), le régisseur se propose de réviser à la baisse le nombre des manœuvres mensuels : quatre mensuels au lieu de 14 s'occuperont des tâches courantes d'entretien (nettoyage, taille, remplacement), complétés par quelques "métayers" (Abou-san).

Outre les raisons d'orgueil avancées par quelques planteurs absentéistes pour justifier leur hésitation quant à un recrutement plus systématique des Abou-san, on pourrait rappeler que ces planteurs sont des citoyens, et de ce fait, se sont attachés au système de rémunération qu'ils connaissent le mieux. Par ailleurs, ces déficits relevés par les régisseurs ne semblent pas affecter sérieusement leur revenu global ; sinon comment expliquer leur persistance dans cette voie ?

Sur les 415 actifs agricoles, 368 (soit plus de 88 %) exercent dans les exploitations à superficie connue année par année. La répartition de ces travailleurs agricoles selon la superficie est la suivante :

Superficie (ha)	Nombre d'actifs agricoles	%
1 à 4,99	5	1,5
5 à 9,99	19	5
10 à 14,99	31	8,5
15 à 19,99	13	3,5
20 à 29,99	77	21
30 à 39,99	37	10
40 à 59,99	26	7
60 à 79,99	37	10
80 à 99,99	-	-
100 à 119,99	60	16,5
120 à 139,99	55	15
140 à 159,99	8	2
TOTAL	368	100

Tableau 21 : Stratification des actifs agricoles selon la superficie

On constate ici que 15 % des actifs sont employés dans les exploitations de moins de 15 ha ; 34,5 % dans celles de 15 à 39,99 ha ; 17 % travaillent dans celles de 40 à 79,99 ha contre 33,5 % dans celles de plus de 100 ha.

Si logiquement, il est permis de penser que les plus grandes exploitations emploient un nombre plus élevé d'actifs, on constate cependant des distorsions au niveau des plantations enquêtées, distorsions dont les causes sont à rechercher dans l'organisation de chaque exploitation et les disponibilités financières des propriétaires. Dans le tableau 22 (page suivante), on remarquera que le nombre moyen d'actifs agricoles opérant dans les plantations n'augmente pas toujours lorsque la superficie s'accroît.

En dehors des classes de 1 à 4,99 ha dont la faiblesse du nombre d'observations (successivement 5 et 8 actifs) pourrait mettre en doute la signification des moyennes par hectare, on remarque que la moyenne d'actifs agricoles ne s'écarte pas significativement de la moyenne générale de l'ensemble des classes (0,27) en ce qui concerne les classes 20 à 29,99 ha, 40 à 59,99 ha, 60 à 79,99 ha et 120 à 139,99 ha. Quant aux classes 5 à 9,99 ha, 10 à 14,99 ha, 30 à 39,99 ha, 100 à 119,99 ha, leurs moyennes sont égales au double de la moyenne générale.

(1) 14 manœuvres à 450 F par jour de travail pour une production de moins de 2 tonnes.

Le calcul inverse, Superficie/Nbre d'actifs, rend plus intelligible le phénomène de non-proportionnalité entre nombre d'actifs agricoles et superficie cultivée.

Le tableau 23 fait apparaître une carence manifeste de main-d'œuvre dans les exploitations de 15 à 19,99 ha, 40 à 59,99 ha, 60 à 79,99 ha, 120 à 139,99 ha et surtout dans celles de 140 à 159,99 ha, soit 32 % des exploitations et 59 % de la superficie totale (1). Les exploitations de moins de 5 ha, de 30 à 39,99 ha et de 100 à 119,99 ha, soit plus de 12 % des exploitations et 13 % de la superficie totale ont un nombre moyen d'actifs par hectare au-dessus de la moyenne acceptable, tandis que celles de 5 à 9,99 ha, 10 à 14,99 ha et de 20 à 29,99 ha soit 55 % des exploitations et 28 % de la superficie totale, possèdent un nombre d'actifs par hectare jugé suffisant pour une bonne conduite des opérations agricoles : un manœuvre pour 2 ou 4 ha selon la période (période creuse ou période

Classe de superficie (ha)	Nombre d'hectares	Nombre d'actifs	Nombre d'actifs/ha
1 à 4,99	7	5	0,71
5 à 9,99	43	19	0,44
10 à 14,99	59,5	31	0,52
15 à 19,99	88,5	13	0,14
20 à 29,99	264	77	0,29
30 à 39,99	64	37	0,57
40 à 59,99	115	26	0,22
60 à 79,99	185	37	0,20
80 à 99,99	-	-	-
100 à 119,99	102	60	0,58
120 à 139,99	245	55	0,22
140 à 159,99	143	8	0,05
TOTAL	1 316	368	0,27

Tableau 22 : Moyenne d'actifs agricoles par hectare

Classe de superficie	Nombre d'hectares par actif agricole
1 à 4,99	1,40
5 à 9,99	2,26
10 à 14,99	1,90
15 à 19,99	6,80
20 à 29,99	3,42
30 à 39,99	1,72
40 à 59,99	4,42
60 à 79,99	5
80 à 99,99	-
100 à 119,99	1,70
120 à 139,99	4,45
140 à 159,99	17

Tableau 23 : Nombre d'hectares par actif agricole et par tranche de superficie

(1) Ici, on prend en compte les nombreuses parcelles laissées dans la forêt sans aucun entretien.

de défrichement et de récolte) (1). Ces résultats d'enquête montrent qu'environ 68 % des exploitations et 41 % de la superficie totale disposent d'un nombre suffisant de main-d'œuvre pour la réalisation des travaux essentiels. Cette constatation révèle que, malgré les taux de salaire relativement élevés, les manœuvres n'affluent pas sur toutes les exploitations. Par ailleurs, le silence observé par les planteurs au sujet de leur disponibilité en main-d'œuvre (la main-d'œuvre est-elle rare ?) et le comportement des manœuvres (sont-ils plus exigeants ?) incite à penser que le nombre insuffisant de travailleurs constaté dans certaines plantations est imputable aux capacités financières des propriétaires - sinon à leur propension à investir dans la main-d'œuvre pour l'entretien des plantations.

On observe aussi que dans les exploitations retenues, il n'existe pas de rapport de proportionnalité constant entre la classe de superficie et le nombre d'actifs agricoles. Tout dépend, à notre avis, de la disponibilité en main-d'œuvre, du traitement proposé aux manœuvres et de l'intérêt que le propriétaire accorde à l'entretien de son exploitation. Cet intérêt conditionne bien souvent le niveau de l'équipement productif.

3. Un équipement productif en deçà du minimum réalisable.

L'avenir de l'agriculture de plantation dépend de la capacité des paysans à adopter des instruments de production beaucoup plus performants et de mieux en mieux adaptés aux opérations techniques de production. L'innovation technique s'impose comme une nécessité quand on connaît les divers problèmes auxquels est confrontée l'agriculture de plantation en général : raréfaction des terres et de la main-d'œuvre, vieillissement des plantations et des chefs d'exploitation, mauvaise conduite des opérations techniques les plus essentielles (2).

L'introduction de l'innovation dans l'agriculture de plantation ne devrait pas consister à proposer aux exploitants (ou à leur exiger) des machines sophistiquées qui feraient à leur place la presque totalité des travaux agricoles. Car, des bras existent encore en nombre suffisant mais malheureusement concentrés dans les grands centres urbains, et à la recherche d'un problème d'emploi extra-agricole. Elle consiste pour le moment à inculquer aux agriculteurs ivoiriens le goût et l'habitude du travail bien fait, en se basant sur les techniques disponibles, maîtrisables techniquement et supportables financièrement par le pays et la grande majorité des paysans. En matière de politique agricole, il faudrait s'armer de réalisme et accepter le fait que ce n'est pas du jour au lendemain que notre agriculture atteindra le niveau technologique des Pays-Bas ou des Etats-Unis d'Amérique.

Au sein des cacaoyères et des caféières, l'innovation pourrait dans un premier temps se concentrer sur un *minimum réalisable* : une large vulgarisation du matériel végétal amélioré, une saine gestion comptable et une bonne conduite des opérations techniques essentielles.

Dans le domaine du matériel végétal, les techniques de multiplication des plants cacaoyers et surtout caféiers sont bien au point. Et les plants distribués aux agriculteurs ont fait leur preuve au plan de productivité. Quelques points restent cependant la préoccupation des planteurs ; il s'agit notamment de la faible résistance des variétés diffusées (surtout le cacaoyer hybride) à la sécheresse, du comportement irrégulier du caféier robusta sélectionné d'une campagne agricole à l'autre, de l'impossibilité des Centres de boutures existants à satisfaire à toutes les demandes des paysans en plants caféiers.

(1) Cf. Enquête agricole du premier secteur de la Côte d'Ivoire 1957-1958. Les résultats concernant la proportion de manœuvres par hectare et les temps de travaux restent encore valables parce que les conditions de la production (équipements, techniques culturales) n'ont pas fondamentalement changé.

(2) AFFOU Y. : Un secteur de la soumission formelle : la plantation villageoise. Centre ORSTOM de Petit Bassam 1980 ; p. 7.

Pour ce qui concerne la dernière préoccupation des planteurs, si aucune contrainte de politique économique nationale ne l'interdit, on pourrait imaginer de responsabiliser des particuliers, sous contrôle de l'Etat (au niveau de la qualité, de la performance et des prix) quant à la multiplication des semences. Car, nombreux sont les planteurs qui souhaitent avoir du matériel végétal sélectionné mais qui sont contraints de recourir au matériel tout venant à cause de l'insuffisance des sources d'approvisionnement.

Pour ce qui est de la conduite des opérations agricoles, les actions des organismes de développement devront se poursuivre et s'intensifier. Car, l'agriculteur moderne sur qui la Côte d'Ivoire devrait fonder espoir, et qui rendra caduc le rôle des organismes de développement (sous leur forme actuelle) n'est pas encore l'acteur principal de notre agriculture. Cette affirmation se trouve confirmée par les observations faites au sujet des plantations villageoises qui forment la quasi-totalité des exploitations cacaoyères et caféières ivoiriennes.

Après avoir apporté ces quelques précisions sur ce que devra être, dans un premier temps, l'innovation technique, il faut souligner que la question qui se pose est de savoir si les planteurs absenteïstes sont, plus que les planteurs villageois, disposés à introduire les innovations qui s'imposent. Pour le savoir, il convient d'inventorier puis d'analyser les instruments de production disponibles chez cette catégorie de propriétaires, ce qui permettra de mesurer l'effort d'équipement de ces derniers. Dans la même perspective, les rendements seront analysés et confrontés au niveau de l'équipement (cf 3^e partie). A priori, les planteurs absenteïstes ont des prédispositions qui pourraient les conduire au minimum d'innovation technique tel qu'il est défini plus haut ; il s'agit de leur niveau d'instruction assez élevé, donc de leur sensibilité au progrès et de l'ouverture d'esprit que cette instruction suppose. Ainsi, l'accès à l'information se trouve facilité pour ces propriétaires tant pour les instruments et les techniques disponibles que pour les modalités d'accès au crédit (bancaire) d'équipement. Mais, nous irons au-delà des prédispositions de ces propriétaires pour nous intéresser de plus près à ce qui est réalisé par eux. Si les observations faites sur le terrain relèvent que ces propriétaires exploitent correctement et au maximum les atouts dont ils disposent, alors on pourrait penser qu'ils cristallisent un espoir certain quant à l'avenir des plantations. En conséquence, des projets de développement agricole fondés sur l'intensification (l'accroissement de l'équipement productif par unité de surface et la gestion rationnelle de l'exploitation) pourraient prendre appui sur cette catégorie de planteurs. Car, ce qui compte pour l'agriculture ivoirienne, c'est moins le statut social des actifs que la capacité de ceux-ci à donner une impulsion décisive à l'économie agricole.

Outils	Nombre	Moyenne par exploitation recensée	Moyenne pour le Sud-Est (1)	Moyenne par actif agricole
Machette	701	13,74	5,1	1,91
Limes	271	5,31	-	0,73
Haches	62	1,21	2,1	0,16

Tableau 24 : Inventaire des petits outils de travail

(1) Recensement National de l'Agriculture 1974, Tome 1.

En attendant, répondons à la première question qui concerne l'inventaire des instruments de production. Considérons d'abord les outils traditionnels (machettes, limes, haches) avant de nous intéresser aux instruments qui dénotent un effort certain de modernisation des exploitations.

La qualité des outils n'est pas en corrélation avec la dimension des exploitations. Ainsi, planteurs villageois (grands comme petits) et planteurs absenteïstes utilisent essentiellement des outils traditionnels.

Ici le total des deux premiers outils (machettes et limes) a été sous-estimé du fait d'un biais introduit dans le questionnaire et qui a fait recenser seulement les outils achetés par les chefs d'exploitation (propriétaires). On n'a pas tenu compte du fait courant qui veut que la plupart des manœuvres exerçant en qualité d'Abou-san achètent eux-mêmes leurs machettes et limes.

La faiblesse du nombre de haches traduit la réalité actuelle de la composition de l'équipement et du système de production. En effet, du fait de la raréfaction des terres, les champs de vivriers se font de plus en plus sur jachères moins longues (donc sur végétation non arborée), pendant que les plantations arbustives sont ouvertes dans des forêts comprenant très peu de gros arbres. Aussi, l'usage de la hache est-il devenu nettement plus limité qu'en période d'abondance de forêts primaires. De plus, ces outils ont tendance à faire place aux tronçonneuses (achetées ou simplement louées), ces dernières étant beaucoup plus performantes (rapidité et efficacité dans les opérations d'abattage et de tronçonnage). Les haches tendent alors à devenir des outils à usage essentiellement domestique ; les femmes s'en servent pour tailler des pièces de bois destinées à la cuisine.

Le deuxième type d'instrument détenus par les agriculteurs peut être détaillé de la façon suivante :

Instruments de production	Nombre	Moyenne par exploitation	Moyenne pour tout le Sud-Est (1)
Atomiseurs	77	1,92	1,21
Pulvérisateurs	43	1,07	1,13
Tronçonneuses	23	0,57	-
Sécateurs	39	0,97	0,1
Ebrancheurs	11	0,27	0,1
Camionnettes	26	0,65	-

Tableau 25 : Inventaire des instruments modernes

Dans ce tableau, on observe que la moyenne d'instruments de travail par exploitation est très peu différente de celle calculée en 1974 au niveau de l'ensemble des exploitations du Sud-Est ivoirien. Est-ce l'équipement qui a stagné au niveau général ou au niveau des seules exploitations gérées par les planteurs absenteïstes ? Pour le savoir, il aurait fallu mettre en rapport l'évolution dans le temps des superficies avec celles des instruments de production. Mais la présente étude ne peut y parvenir par manque de données relatives à l'évolution de l'équipement des plantations. Tout ce dont elle est capable par contre, c'est d'établir, pour la période de l'enquête, un rapport entre l'importance de la superficie (ou des actifs agricoles) et la proportion d'instruments utilisés. C'est ce que présentent les tableaux 26, 27, 28 et 30.

(1) Recensement National de l'Agriculture 1974, tome 1.

Instruments Classe de superficie	Atomiseurs	Pulvérisateurs	Tronçonneuses	Séateurs	Ebrancheurs	Camionnettes
Moins de 005 ha	1	7	-	8	-	-
5 à 10 ha	3	7	13	2	9	7,5
10 à 20 ha	14	5	13	5	9	31
20 à 30 ha	21	30	26	69	9	31
30 à 40 ha	4	14	17,5	-	18	7,5
40 à 50 ha	-	-	-	-	-	-
50 à 60 ha	6,5	-	-	8	18	4
60 à 80 ha	11,5	2	4,5	-		7,5
80 à 100 ha	-	-	-	-	-	-
100 ha et plus	39	35	26	8	37	11,5
TOTAL	100	100	100	100	100	100

(1) En pourcentage par rapport au nombre total de chaque instrument

Tableau 26 : Répartition des instruments (1) par classe de superficie

Superficies	Atomiseurs + Pulvérisateurs	Séateurs + Ebrancheurs	Tronçonneuses	Camionnettes
Moins de 5 ha	0,57	0,42	-	-
5 à 9,99 ha	0,11	0,04	0,06	0,04
10 à 19,99 ha	0,08	0,02	0,02	0,05
20 à 29,99 ha	0,10	0,10	0,02	0,03
30 à 39,99 ha	0,14	0,03	0,04	0,03
40 à 59,99 ha	0,04	0,04	-	0,008
60 à 79,99 ha	0,05	-	0,005	0,01
80 à 99,99 ha	-	-	-	-
100 ha et plus	0,09	0,01	0,01	0,006
MOYENNE	0,09	0,03	0,01	0,01

Tableau 27 : Nombre d'instruments par hectare

Actifs agricoles	Atomiseurs	Pulvérisateurs	Tronçonneuses	Séateurs	Ebrancheurs	Camionnettes
1 à 3	2,5	5	13	8	9	19
3 à 5	16	14	17,5	25	9	19
5 à 7	1	-	-	8	-	11,5
7 à 9	8	7	4	13	-	4
9 à 15	27	32	35	38	9	31
15 à 20	13	9	9	8	18	7,5
20 à 25	-	-	-	-	-	-
25 à 30	2,5	5	4	-	18	4
30 et plus	30	28	17,5	-	37	4
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Tableau 28 : Répartition des instruments (1) par rapport au nombre des actifs agricoles

(1) En pourcentage par rapport au nombre total de chaque instrument

Les tableaux 26 et 28 suscitent les observations suivantes :

Au niveau de la stratification par superficie :

- Les exploitations de 10 à 30 ha représentent plus de 49 % du total des exploitations, mobilisent 35 % des atomiseurs, 35 % des pulvérisateurs et 39 % des tronçonneuses.

- Les exploitations de 50 à 99 ha représentent environ 6 % des exploitations, regroupent 18 % des atomiseurs, 2 % des pulvérisateurs, 4,5 % des tronçonneuses.

- Les superficies égales ou supérieures à 100 ha représentent 8 % des exploitations recensées, détiennent 39 % des atomiseurs, 35 % des pulvérisateurs et 26 % des tronçonneuses.

- On remarque également que 50 % des atomiseurs sont concentrés dans les exploitations de 50 à 60 ha qui représentent moins de 15 % du total total des exploitations, tandis que 50 % des pulvérisateurs et des tronçonneuses sont la propriété des exploitations de 20 à 30 ha, lesquelles représentent 25 % des exploitations.

De ces observations et de celles contenues dans le tableau 27, il apparaît très nettement que les superficies les plus grandes ne sont pas les mieux équipées. Aussi avons-nous calculé le coefficient de corrélation liant l'importance de l'équipement (atomiseurs + pulvérisateurs en particulier) à celle de la superficie. Celui-ci positif, mais pas très élevé, ($r = 0,654851$) révèle une augmentation assez faible de l'équipement en rapport à celle de la superficie. Ce coefficient calculé pour les superficies en production et le nombre d'atomiseurs utilisés est très voisin du premier : 0,621577. Si on tient compte du fait que la location d'atomiseurs par les planteurs absenteïstes est moins fréquente qu'en milieu villageois, on pourrait affirmer que les plantations en production appartenant aux absenteïstes ne font pas, plus que les autres, l'objet de soins phytosanitaires. La situation apparaît différemment dans les exploitations d'ananas et de bananiers de la même région où le taux d'équipement est directement proportionnel à la taille des plantations et inversement proportionnel au nombre de manœuvres (voir tableau 29).

Taille des exploitations	30-49 ha	50-99 ha	100 ha et plus
Manœuvres : nb/exploi. nb/ha cultivé	37 1,2	75 1,0	176 0,9
Type de matériels (nombre/exp.)			
Camions, camionnettes	1,2	1,8	1,9
Tracteurs	0,8	1,7	3,5
Remorques	0,9	1,7	2,1
Charrues, sous-soleuses	0,2	0,3	1,1
Epandeurs d'engrais	-	0,1	0,2
Girobroyeurs	0,1	0,1	0,5
Atomiseurs	1,3	2,3	3,1
Pulvérisateurs	3,2	9,4	11,2

Tableau 29 : Main-d'œuvre et équipement des exploitations modernes en 1974

Source : J.L. CHALEARD in "Le développement rural en question"

Au niveau de la stratification par actif agricole

- 40 % des atomiseurs sont la propriété des exploitations employant entre 9 et 20 actifs agricoles. 30 % de ces mêmes instruments sont utilisés dans les exploitations comprenant 30 actifs et plus.

- 41 % des pulvérisateurs appartiennent à des exploitations mobilisant 9 à 10 actifs, tandis que 28 % sont la propriété des exploitations employant 30 personnes et plus.

- 44 % des tronçonneuses sont concentrés dans des exploitations ayant entre 9 et 20 actifs, tandis que 17 % sont utilisés par des domaines ayant 30 actifs et plus.

Comme pour les superficies, les tableaux 28 et 30 ne tranchent pas très nettement la question du rapport entre le nombre d'instruments et celui des actifs agricoles employés sur l'exploitation. Cependant le coefficient de corrélation calculé en considérant uniquement les atomiseurs + les pulvérisateurs est fortement positif : 0,871296. On ne peut, à partir de ces données, établir un rapport de cause à effet ; mais, on peut simplement dire que le nombre d'actifs d'une part et le nombre d'atomiseurs et de pulvérisateurs d'autre part sont fortement corrélés.

En spécifiant par classe d'actifs agricoles la moyenne de ces deux instruments, on obtient le tableau suivant :

Actifs agricoles	Atomiseur	Pulvérisateur
Moins de 3	0,50	0,50
3 à 5	0,40	0,37
5 à 7	0,20	-
7 à 9	0,26	0,20
9 à 15	0,21	0,21
15 à 20	0,20	0,12
20 à 25	-	-
25 à 30	0,08	0,08
30 et plus	0,21	0,11

Tableau 30 : Nombre moyen d'atomiseurs et de pulvérisateurs par classe d'actifs agricoles

Age du matériel agricole

Matériel Age	Atomiseurs	Pulvérisateurs	Tronçonneuses	Camionnettes
Moins d'un an	-	2 %	15 %	9 %
1 à 3 ans	45 %	61 %	56 %	53 %
4 à 6 ans	18 %	13,5 %	7 %	13 %
6 ans et plus	37 %	23,5 %	22 %	25 %

Tableau 31 : Répartition du matériel selon l'âge

Le tableau ci-dessus montre que 55 % des atomiseurs, 37 % des pulvérisateurs, 29 % des tronçonneuses et 38 % des camionnettes ont 4 ans d'âge

et plus. Or, la durée de vie théorique de ce matériel est de 5 ans. On comprend, dans ces conditions, le nombre élevé de matériel en panne lors de nos passages sur les exploitations : plus de 7 % des atomiseurs et des tronçonneuses, 6 % des pulvérisateurs.

Quelle différence y-a-t-il entre cette situation et celle observée au niveau des planteurs villageois ? Au niveau de ces derniers, 60 % des atomiseurs, 58 % des tronçonneuses, 50 % des camionnettes et 69 % des décortiqueurs avaient, au moment de nos enquêtes de 1978, plus de 5 ans d'âge.

Cette similitude de situation s'observe sur un plan plus général. En effet, il paraît à première vue difficile de différencier, de par leur seul aspect physique, les plantations villageoises de celles appartenant aux absenteïstes : état de la végétation à la même période de l'année, façons culturales, pistes de desserte à l'intérieur des parcelles etc...

L'observation du tableau 31 (page précédente) et la durée de vie théorique des instruments utilisés font apparaître la nécessité d'un effort de renouvellement de plus de 30 % de l'ensemble du matériel disponible. Malheureusement, cet effort n'est pas réalisé par les planteurs absenteïstes.

Pour ce qui concerne les engrais, les utilisateurs ne sont pas très nombreux : 21 % des planteurs absenteïstes possédant 336,5 ha ont utilisé pendant la campagne 1981-1982, 21,3 tonnes d'engrais chimiques. Si on fait le rapport, on arrive à 63,29 kg d'engrais par hectare. Cette quantité totale d'engrais rapportée, ne serait-ce qu'à la superficie en production, donne 71,59 kg/ha. Ces chiffres ne traduisent que des moyennes qui témoignent de la sous-utilisation de l'engrais. En réalité, les quantités d'engrais épandus ne le sont que sur des parcelles très réduites et non sur la superficie totale des plantations. En conséquence, le problème qui se pose est plus celui de l'utilisation des fertilisants en tant que pratique agricole que celui d'un mauvais dosage (ou faible utilisation) de ces fertilisants.

Les explications données à cet état de chose par les propriétaires est que leurs sols sont suffisamment riches et peuvent offrir aux plantes les substances organiques nécessaires à leur croissance et à leur fructification sans qu'il soit besoin d'apport d'engrais. De toutes les façons, disent-ils, les engrais coûtent tellement cher qu'il vaut mieux y avoir recours seulement en cas d'extrême nécessité. Sur ce fait, certains emboîtent le pas aux planteurs villageois en souhaitant une aide de l'Etat. En réalité, très peu d'initiatives sont prises par les exploitants en vue d'une gestion plus rationnelle de leurs exploitations. Rares sont ceux qui font de cette activité une véritable *affaire* dans laquelle le souci principal serait d'investir pour une meilleure rémunération de capitaux engagés. Dans le même sens, les régisseurs des plantations signalent et déplorent que les propriétaires restent sourds à leurs demandes d'engrais qu'ils estiment pourtant justifiées. La position des régisseurs (le plus souvent techniciens agricoles) semble plus convaincante lorsqu'on met en parallèle la jeunesse des plantations et les faibles rendements obtenus (cf 3e partie). Alors une question nous tourmente l'esprit : comment expliquer que certains de ces mêmes propriétaires apparemment réfractaires à la modernisation des cacaoyères et des caféières, incapables d'assurer le *minimum réalisable*, investissement des sommes importantes dans l'équipement et la gestion rationnelle des plantations de bananiers, d'ananas, de cocotiers et de palmier à huile (1) ? C'est que les plantes comme le bananier et l'ananas en particulier sont délicates à conduire ; leur culture impose une certaine rigueur sans laquelle il ne saurait exister de plantation : bonne préparation du sol, épandage d'engrais, traitement herbicide, récolte à temps,

(1) Il nous a été donné de constater la reconversion de certains vergers cacaoyers ou caféiers en palmiers à huile, cocotiers ou ananas etc...

conditionnement du produit etc. ; à l'inverse, et dès l'instant où les conditions agro-écologiques sont remplies, les résultats des cacaoyères et des caféières ont moins de risques d'être compromis, même lorsque les parcelles bénéficient de très peu d'effort d'entretien.

Par ailleurs, quand on sait que plusieurs planteurs de bananiers de nationalité ivoirienne sont des absentéistes, on comprend aisément que le système de culture de type extensif observé dans les cacaoyères et les caféières n'est pas une conséquence du statut absentéiste des propriétaires. Il apparaît comme une constante des plantations de cacaoyers et de caféiers, même en milieu villageois où tous les propriétaires sont des producteurs directs.

Le comportement d'indifférence des planteurs absentéistes vis-à-vis de leurs exploitations n'est lié ni aux raisons qui ont présidé au choix de l'agriculture comme activité secondaire, ni à leur situation économique. En effet, les raisons justifiant le choix opéré par les enquêtés sont multiples, et aucune n'explique le comportement observé chez les absentéistes (cf section B de la première partie). Au plan économique extra-agricole, des conditions hétérogènes (allant du haut cadre politique au travailleur de condition modeste) se présentent ; cependant les planteurs affichent le même modèle lorsqu'il s'agit de la conduite de l'exploitation agricole de cacaoyers et de caféiers.

Pour de nombreux planteurs, on ne peut imputer un tel comportement aux coûts des produits de traitements. Ce ne sont donc pas les difficultés financières qui obligent les absentéistes à se désintéresser de l'entretien des plantations cacaoyères et caféières. Cette opinion se vérifie encore davantage si l'on tient compte du coût moyen des produits d'entretien. Par entretien, il faut entendre la protection phytosanitaire (lutte contre les divers insectes ravageurs), la lutte contre l'enherbement et l'apport de fertilisants.

Opérations	Produits utilisés	Coût à l'hectare	
		Parcelles de 1 à 3 ans	Parcelles de plus de 3 ans
Protection phytosanitaire	Basudine ou thiodan		12 000 F
Lutte contre l'enherbement	Uden		8 000 F
Apport de fertilisants	Endrine	21 000 F	
	Gramoxone	6 000 F	6 000 F
	NPK (12-15-18)	84 000 F	84 000 F
Coût total	-	111 000 F	98 000 à 102 000 F

Tableau 32 : Coût moyen des produits d'entretien

En mettant en parallèle ces coûts d'entretien avec les possibilités financières de la plupart des absentéistes, et en considérant leur attitude négative vis-à-vis de l'entretien des parcelles, on a l'impression qu'une sorte d'interdit frappe le transfert des revenus non agricoles vers les plantations cacaoyères et caféières. A ce niveau d'analyse, une hypothèse nous paraît plausible : le cacaoyer et le caféier sont considérés par la majorité des planteurs villageois ou absentéistes comme des plantes dont on peut tirer un minimum appréciable de revenu sans s'imposer une rigueur dans l'investissement et la conduite des opérations agricoles. Cette conception est surprenante et inquiétante quand on sait qu'elle habite aussi des planteurs instruits. Lorsqu'on ajoute à cela l'objectif à court

des nombreux citadins propriétaires de terres à culture, à savoir la conquête de la forêt pour la forêt, on se rend compte que des mesures énergiques de rationalisation et de contrôle des domaines attribués méritent d'être prises en conjugaison avec un effort de reconversion des mentalités. Dans le cas contraire, on verrait difficilement ces gens qui semblent avoir atteint leur objectif, grâce à une certaine manière de faire, changer spontanément celle-ci. Et cette manière de faire conditionne dans une grande mesure les résultats agricoles obtenus par les exploitants.



Troisième partie

RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Il vient d'être exposé dans les pages qui précèdent les conditions matérielles et humaines de la production. Dans la partie qui suit, l'accent sera mis sur les résultats physiques et financiers liés à ces conditions.

Les résultats physiques concernent l'importance des plantations, leur évolution et les rendements des cultures pratiquées. L'aspect financier de ces résultats se rapporte à la contrepartie monétaire des activités réalisées ou conçues par les propriétaires. Il s'agira dans ce cas d'évaluer le revenu tiré des exploitations appartenant aux planteurs absenteïstes.

Les résultats qui vont être présentés ici ne prendront pas en compte les cultures vivrières. Deux raisons principales sont à base de cette démarche : d'abord, les seuls produits visés par les planteurs absenteïstes sont le cacao et le café. Ensuite, les vivres provenant des exploitations sont l'œuvre et la propriété des manœuvres agricoles et des régisseurs.

Comme dans le système de culture villageois, les plantes vivrières sont cultivées dans la plupart des parcelles appartenant aux absenteïstes. Mais, à la différence des planteurs villageois, les absenteïstes n'en sont pas les principaux bénéficiaires directs ; la consommation de ces produits revient aux manœuvres et aux régisseurs qui en font la base de leur alimentation ; une partie de ces produits est vendue sur le marché du village ou le long des axes routiers les plus proches des exploitations. De cette manière, les travailleurs agricoles disposent d'une source de revenu autre que le salaire versé par l'employeur. Ainsi, il se développe au sein des exploitations quelques activités agricoles dont la jouissance directe échappe aux propriétaires des exploitations. Cette situation est voulue par les chefs d'exploitation parce qu'ils y trouvent quelque intérêt. En effet, sur conseils des agents des sociétés d'encadrement agricole, les exploitants associent, dès la première année de mise en culture, les plantes vivrières aux cacaoyers et caféiers. Ces derniers bénéficient pendant plusieurs années de l'indispensable ombrage qu'offrent des vivriers comme le plantain. De même, la mise à la disposition des travailleurs agricoles de champs de vivriers créés et entretenus par ceux-ci permet aux exploitants de fixer le salaire nominal de leurs employés à un niveau très bas et d'être eux-mêmes financièrement soulagés.

De plus, les planteurs absenteïstes sont entièrement maîtres du jeu vivrier. Ils décident de la qualité et de la quantité des terres à consacrer aux vivriers (cas du système à base de vivriers). Ils ne permettent aucunement le développement anarchique des vivriers. Aussi, les manœuvres ne peuvent-ils se consacrer à leurs propres champs qu'en dehors des heures de travail destinées aux propriétaires. Cette contrainte amène les manœuvres mariés à responsabiliser davantage leurs épouses dans la conduite des champs vivriers.

La remarque fondamentale qui découle de l'observation du système de culture absentéiste est qu'aucun effort n'est entrepris par les exploitants pour développer les cultures vivrières. L'objectif de ces planteurs est la recherche d'un complément de revenu et/ou l'appropriation définitive d'un patrimoine foncier ; or, dans les conditions actuelles de production, seuls le cacao et le café permettent d'y parvenir sans grand effort ni importantes dépenses. Cet objectif des absentéistes laisse présager la persistance de la marginalisation des cultures vivrières dans un proche avenir. Le comportement d'indifférence manifesté par les planteurs absentéistes vis-à-vis des cultures vivrières ne disparaîtra pas tant qu'un code foncier ne viendra pas dissiper le flou existant au niveau des procédures d'appropriation de la terre ; ces mesures juridiques devraient s'accompagner de décisions économiques qui rendraient les cultures vivrières suffisamment rentables. C'est seulement à ce prix qu'elles pourront concurrencer le cacao et le café. En attendant, seuls les agriculteurs à temps plein trouvent un intérêt à cultiver les vivres, ne serait-ce que pour la consommation familiale.

A) Importance et évolution des plantations

Les exploitations qui ont fait l'objet de l'enquête peuvent être réparties de la manière suivante, selon leur superficie :

Superficie	Nombre d'exploitations
1 à 4,99 ha	5
5 à 9,99 ha	7
10 à 14,99 ha	7
15 à 19,99 ha	5
20 à 29,99 ha	13
30 à 39,99 ha	2
40 à 59,99 ha	5
60 à 79,99 ha	3
80 à 99,99 ha	-
100 à 119,99 ha	1
120 à 139,99 ha	2
140 à 159,99 ha	1
TOTAL	51

Tableau 33 : Stratification des exploitations selon leur superficie

Les premières parcelles de ces exploitations sont créées à des époques différentes qui, elles-mêmes, dépendent de plusieurs facteurs dont certains sont évoqués dans les mobiles du choix de l'activité agricole (1ère partie section B).

On remarque qu'environ 2/3 des premières parcelles ont moins de 15 ans. Cet âge n'est pas excessif pour des cacaoyers et des caféiers dont la durée de vie avoisine 25 à 30 ans, surtout quand on sait d'une part qu'il s'agit uniquement des toutes premières parcelles créées et d'autre part que la création des autres n'a souvent pas suivi immédiatement.

Tranche d'âge	Nombre d'exploitations
1 à 3 ans	2
3 à 6 ans	9
6 à 9 ans	9
9 à 12 ans	3
12 à 15 ans	9
15 à 18 ans	6
18 à 21 ans	5
21 à 24 ans	1
24 à 27 ans	-
27 à 30 ans	4
30 ans et plus	3
TOTAL	51

Tableau 34 : Répartition des premières parcelles par âge

Par ailleurs, il a été constaté au niveau de plusieurs exploitations, des années au cours desquelles il n'y a pas eu d'activité de création de parcelles. Le tableau qui suit donne le nombre d'années "sans création", entre la première et la dernière parcelle.

Nombre d'années	Nombre d'exploitations
Aucune	17
1 année	3
2 années	-
3 années	1
4 années	3
5 à 10 années	10
11 à 15 années	2
16 années et plus	6
TOTAL	42 (1)

Tableau 35 : Répartition des exploitations selon le nombre d'années sans création de parcelles

On constate que seules 17 exploitations n'ont pas connu d'arrêt dans le processus de création de parcelles annuelles. Leurs propriétaires possèdent donc au moins autant de parcelles qu'ils ont d'années d'activité (voir tableau 35).

(1) L'effectif 42 vient de ce que plusieurs exploitations n'ont qu'une seule parcelle, et naturellement ne sont pas prises en compte.

Pour la compréhension de la suite des tableaux, précisons que la parcelle se définit ici comme étant une superficie d'un seul tenant portant une seule culture ou une association de culture (cacaoyers + caféiers) et créée au cours d'une seule campagne agricole.

Les 51 exploitations enquêtées totalisent 1 552 ha et comptent 255 parcelles dont :

- 200 parcelles de cacaoyers soit 78 %
- 48 parcelles de caféiers soit 19 %
- 7 parcelles d'association cacaoyers + caféiers, soit 3 %.

Parmi les 1 552 ha, 1 316 ha (soit 85 %) ont leurs dates de création connues avec plus ou moins d'exactitude ; ils correspondent à 40 exploitations regroupant 240 parcelles (soit 94 %). On a ainsi une moyenne d'environ 33 ha par exploitation et 5,50 ha par parcelle créée. Ces exploitations se répartissent selon l'importance de leur superficie comme l'indique le tableau 36 ci-dessous.

Classe de superficie	Nombre d'exploitations	Superficie totale concernée (ha)	% de superficie
1 à 4,99 ha	2	7	0,5
5 à 9,99 ha	6	43	3,3
10 à 14,99 ha	5	59,5	4,5
15 à 19,99 ha	5	88,5	6,7
20 à 29,99 ha	11	264	0,1
30 à 39,99 ha	2	64	4,9
40 à 59,99 ha	2	115	8,7
60 à 79,99 ha	3	185	4,0
80 à 99,99 ha	-	-	-
100 à 119,99 ha	1	102	7,8
120 à 139,99 ha	2	245	18,6
140 à 159,99 ha	1	143	10,9
TOTAL	40	1 316	100,0

Tableau 36 : Répartition des superficies selon la classe

Superficie	Nombre de parcelles	%
Moins de 1 ha	6	2,5
1 à 2,99 ha	105	43,75
3 à 5,99 ha	77	32
6 à 8,99 ha	17	7
9 à 11,99 ha	14	6
12 à 14,99 ha	6	2,5
15 à 17,99 ha	2	0,8
18 à 20,99 ha	3	1,25
21 à 23,99 ha	1	0,4
24 à 26,99 ha	2	0,8
27 ha et plus	7	3
TOTAL	240	100

Tableau 37 : Répartition des parcelles selon leur superficie

Par ordre d'année de création, la répartition suivante se présente :

Ordre de création	Nombre de parcelles	%
1ère année	39	16,25
2ème année	40	16,50
3ème année	33	13,75
4ème année	25	10,50
5ème année	21	8,75
6ème année	19	8
7ème année	14	6
8ème année	11	4,50
9ème année	10	4
10ème année	8	3,50
11ème année	6	2,50
12ème année	5	2
13ème année et au-delà	9	3,75
TOTAL	240	100

Tableau 38 : Répartition des parcelles selon leur ordre de création

Le tableau 38 met en lumière le nombre de parcelles correspondant à la 1ère, 2ème... année de création. Par exemple, au cours de la première année de création, 39 parcelles ont été ouvertes, et 40 au cours de la deuxième année. Il est bien entendu qu'il s'agit d'année où des activités agricoles d'ouverture de nouvelles parcelles ont été effectivement réalisées. Ainsi par exemple, si un exploitant crée une parcelle en 1970, puis attend 1975 pour en ouvrir une deuxième, nous considérons 1970 comme la première année et 1975 comme la seconde année sans tenir compte des périodes intermédiaires d'activités agricoles (1971... 1974), parce que celles-ci ont concerné d'autres opérations agricoles (notamment l'entretien) et non la création de nouvelles parcelles.

Les constatations suivantes peuvent être faites :

- la superficie totale de chaque propriétaire apparaît comme le résultat de plusieurs années de labeur : une accumulation de petites superficies créées année par année. Dans cette optique, la constitution de l'exploitation appartenant aux absentéistes suit la logique du processus cumulatif observé en milieu villageois.

- on remarque qu'à partir de la deuxième année de création, le nombre de parcelles décroît. A quoi est due cette baisse d'activité de création au niveau des planteurs absentéistes : essoufflement, manque de terre, de main-d'œuvre et de semences, ou besoin pour certains propriétaires de se consacrer avec beaucoup plus de rigueur à l'entretien des premières parcelles créées ?

De nombreux propriétaires évoquent la dernière raison (celle relative au besoin d'entretien). Mais les constatations et les remarques faites à propos de l'équipement et de la conduite des opérations agricoles nous rendent sceptique quant au bien-fondé d'une telle affirmation. De ce point de vue, les autres raisons paraissent plus vraisemblables, à l'exception du manque de terre qui n'a à aucun moment transparu dans ce que les planteurs absentéistes considèrent comme leurs difficultés.

Pour représenter graphiquement l'évolution des parcelles, nous nous sommes limité aux 12 premières années. Le nombre suivant figurant sur le tableau 38 ci-dessus est un cumul de toutes les parcelles créées après la douzième année. Il

ne rend donc pas compte de l'évolution année par année qui nous intéresse ici. Par ailleurs, le nombre d'observations (ou parcelles) au-delà des 12 premières années est si faible qu'il peut être mis entre parenthèses. Les douze premières années de création font apparaître une diminution progressive des parcelles (voir fig. 2).

En représentant en abscisse les années et en ordonnée le nombre des parcelles, on obtient un nuage de points dont la disposition nous permet de procéder à un ajustement linéaire. Le coefficient angulaire négatif (-3,37) obtenu pour la droite d'ajustement confirme la tendance descendante observée sur le tableau 38 (voir fig. 3).

En partant du tableau d'évolution ci-dessus, on peut procéder de la même manière pour les superficies des parcelles considérées (voir tableau 39).

Année de création	Superficie (ha)	%
1ère année	385	29,3
2ème année	262	19,9
3ème année	153	11,6
4ème année	100,5	7,7
5ème année	84	6,4
6ème année	65	5,0
7ème année	62	4,7
8ème année	51	3,9
9ème année	45	3,4
10ème année	35,5	2,7
11ème année	33	2,5
12ème année	16,5	1,3
13ème année	23,5	1,6
TOTAL	1 316	100

Tableau 39 : Evolution des superficies créées périodiquement

L'ajustement donne une droite descendante d'allure semblable à la première (voir fig. 4). Cependant, le coefficient de détermination ($r^2 = 0,78$), bien que satisfaisant, indique un ajustement de moins bonne qualité que dans le premier cas où r^2 est égal à 0,94. La disposition des points par rapport à la droite de régression Y1 d'une part et Y2 d'autre part confirme cette différence de qualité d'ajustement.

En confrontant le tableau 39 à celui du nombre de parcelles (tableau 38), on obtient les superficies moyennes par parcelle créée au cours de chaque année d'activités, lesquelles superficies sont tendanciellement en baisse au fil du temps (cf. tableau 40).

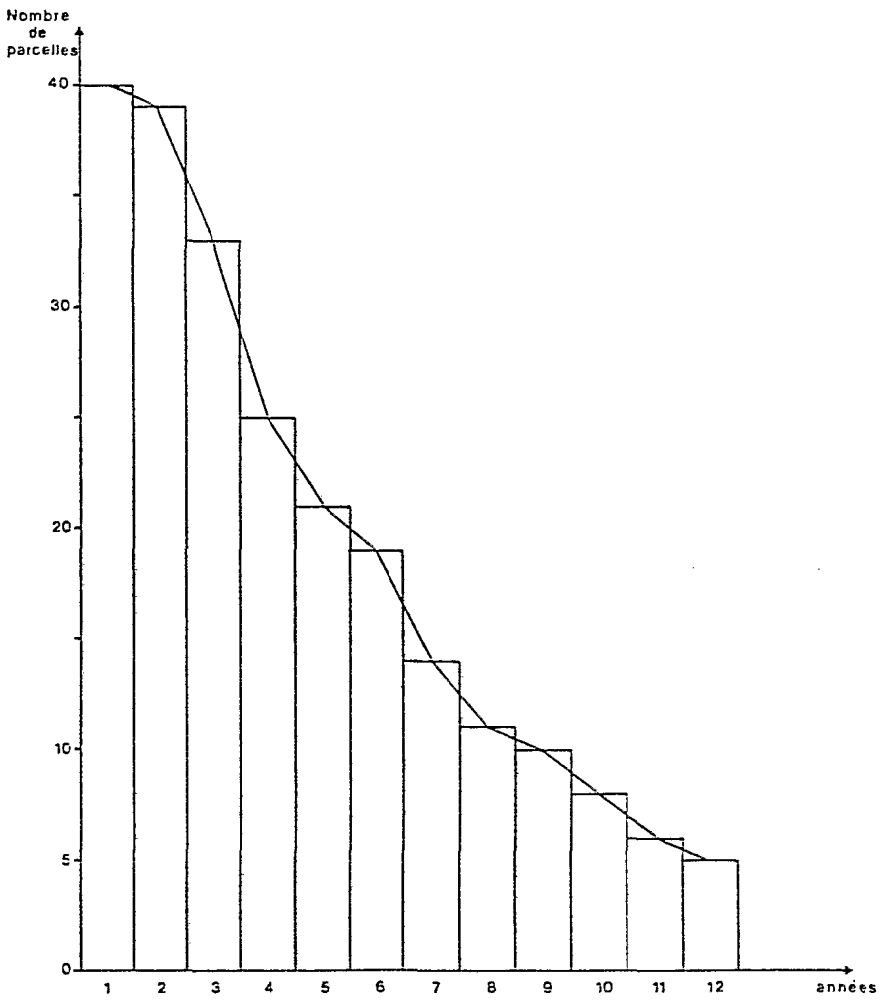


Fig 2 : Evolution des parcelles annuelles

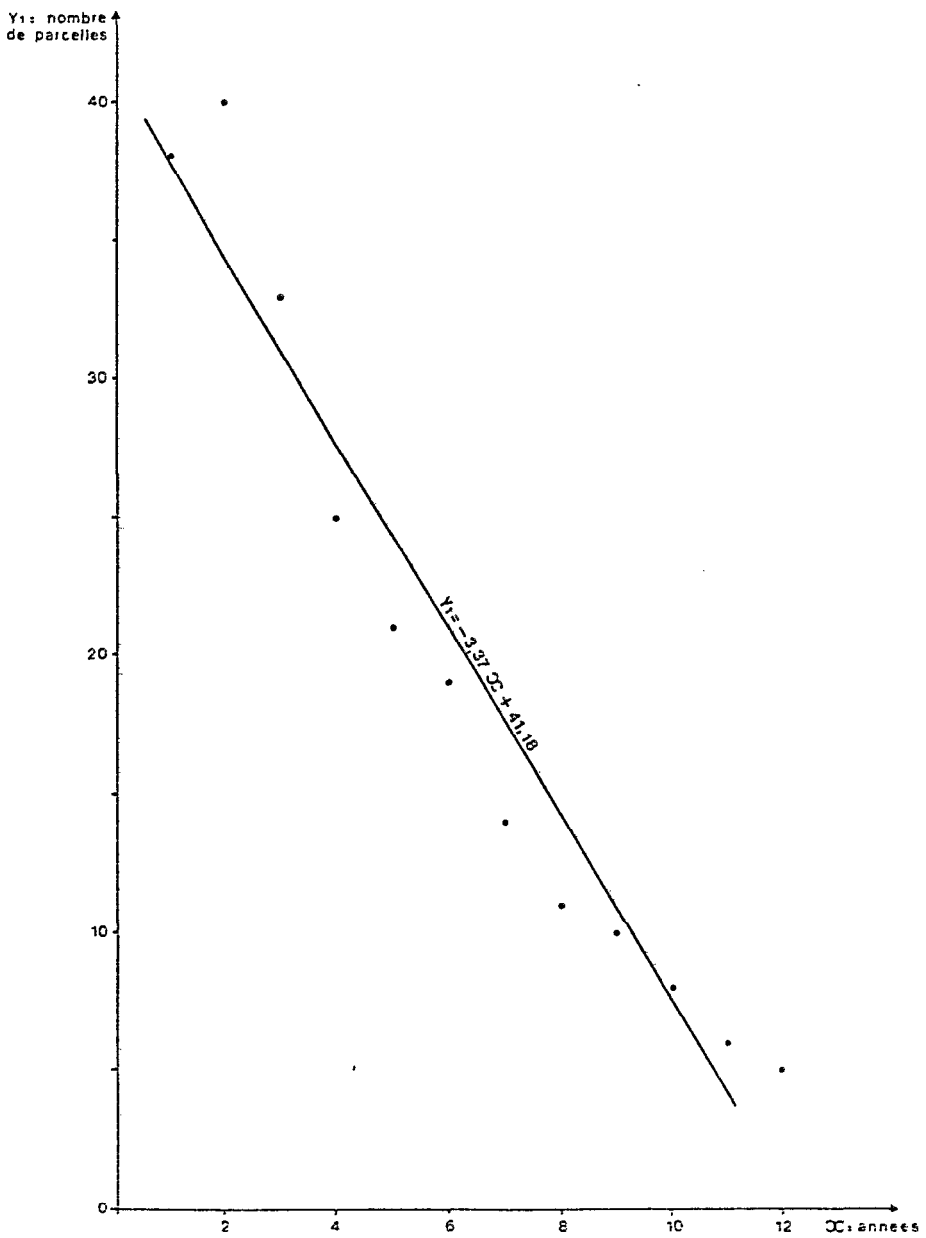


Fig 3 : Tendance d'évolution des parcelles annuelles

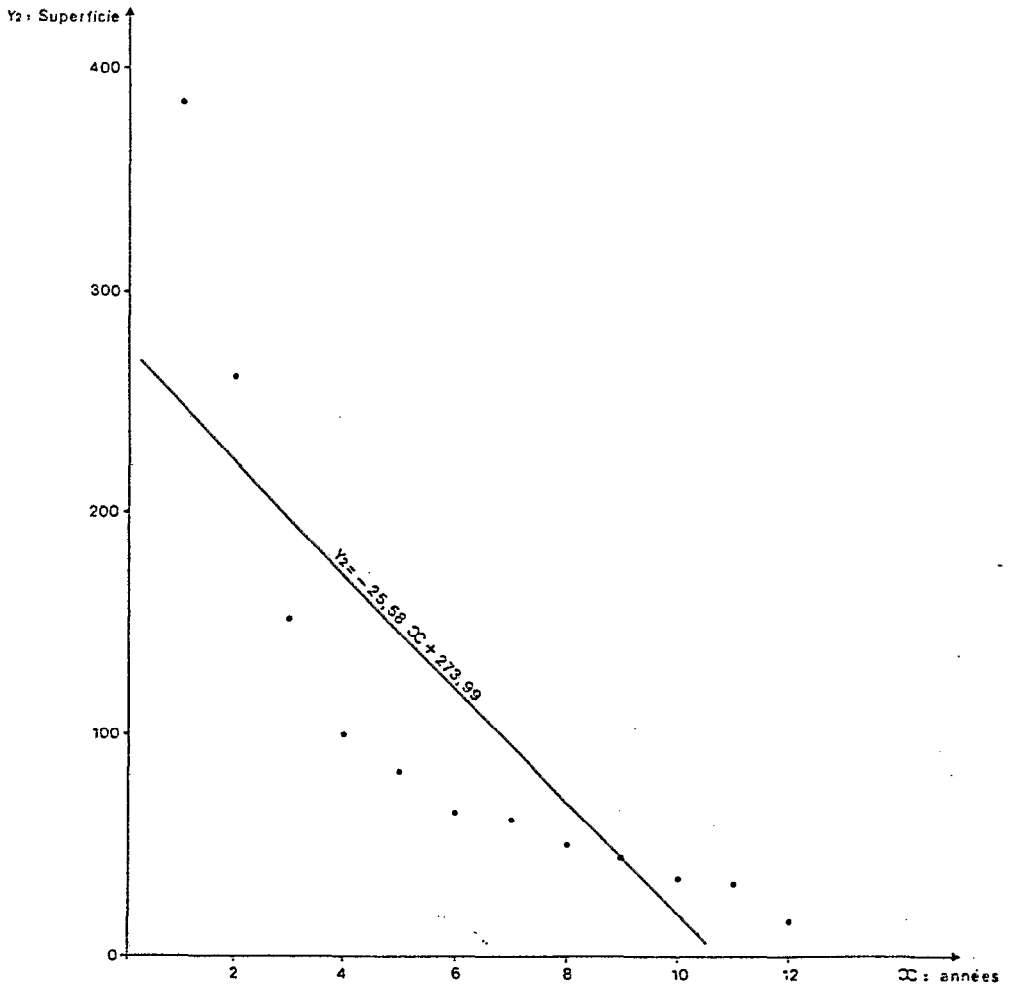


Fig 4 : Tendance d'évolution des superficies annuelles

Année de création	Superficie moyenne par parcelle (ha)
1ère année	9,87
2ème année	6,55
3ème année	4,63
4ème année	4,02
5ème année	4,00
6ème année	3,42
7ème année	4,42
8ème année	4,63
9ème année	4,50
10ème année	4,43
11ème année	5,50
12ème année	3,30
13ème année et au-delà	2,61

Tableau 40 : Evolution de la superficie moyenne des parcelles

En considérant la tendance d'évolution des parcelles et des superficies cultivées d'année en année, on peut estimer qu'à moyen terme, la dimension des exploitations n'augmentera pas beaucoup au-delà de la moyenne actuelle. En effet, l'équation de la droite de régression Y2 permet de prévoir - si toutes choses égales par ailleurs - que les superficies annuellement créées par les planteurs absentéistes diminueront progressivement pour tendre vers zéro dans 10 ou 11 ans. Dans ces conditions, un gaspillage de la forêt dû à l'extension des superficies est moins à craindre de la part des absentéistes qu'une pénurie artificielle causée par les attributions incontrôlées des terres.

Les fréquences cumulées des superficies d'une part et des parcelles d'autre part traduisent l'évolution globale des plantations sur l'ensemble de la période d'activité des chefs d'exploitations recensés (cf. tableau 41).

Année de création	Superficie cumulée		Effectif cumulé de parcelles	
	(ha)	%	Nombre	%
1ère année	385	29,3	39	16,25
2ème année	647	49,2	79	32,75
3ème année	800	60,8	112	46,5
4ème année	900,5	68,5	137	57
5ème année	984,5	74,9	158	65,75
6ème année	1 049,5	79,9	177	73,75
7ème année	1 111,5	84,6	191	79,75
8ème année	1 162,5	88,5	202	84,25
9ème année	1 207,5	91,9	212	88,25
10ème année	1 243	94,6	220	91,75
11ème année	1 276	97,1	226	94,25
12ème année	1 292,5	98,4	231	96,25
13ème année et au-delà	1 316	100,0	240	100,00

Tableau 41 : Evolution des parcelles et des superficies

Afin de rendre possible la comparaison entre évolution des superficies et évolution des parcelles, nous avons choisi une représentation graphique ayant comme base les fréquences relatives (cf fig. 5 et fig. 6). On constate ainsi, que dans les deux cas, les courbes de fréquence présentent la même allure. La seule différence observée se situe au niveau du degré de convexité des courbes ; cette convexité de la fig. 6 (superficie), plus prononcée, annonce une évolution plus lente surtout à partir de la 2e année. La comparaison de l'allure des 2 courbes semble plus aisée lorsqu'on les représente sur un même graphique (fig. 7).

Les taux de croissance annuels calculés sur différentes périodes précisent les différents rythmes d'évolution des deux courbes (voir tableau 42).

Outre la différence de taux de croissance entre le nombre de parcelles et la dimension des exploitations, le tableau 42 met en lumière les divers rythmes de croissance par période. Ainsi, au cours des quatre premières années, le taux de croissance a été fort ; il est resté moyen dès la 5e année d'activité pour devenir très faible à partir de la 10e année, marquant ainsi le ralentissement des activités de création de plantation par les exploitants après plusieurs années de travaux de mise en valeur.

Périodes		Superficies	Parcelles
I	1e - 4e année	32,7	52,0
II	4e - 7e année	7,2	11,7
III	7e - 10e année	3,8	4,8
IV	10e - 12e année	1,9	2,4
Taux global 1e à 12e année		11,6	17,5

Tableau 42 : Taux de croissance des superficies et des parcelles (en %)

Les parcelles recensées chez chaque propriétaire sont en général concentrées dans un seul lieu-dit. De sorte que la plupart de ces propriétaires, contrairement aux planteurs villageois, ne possèdent pas beaucoup de campements de culture ; ainsi, 37 exploitations détiennent un seul campement, 8 en détiennent deux, 5 en possèdent trois, et un seul en a plus de trois ; tandis qu'on observait déjà en 1978, 3 ou 4 campements en moyenne par chef d'exploitation au niveau des grands planteurs villageois, ce qui dénote une plus grande dispersion des plantations dans plusieurs lieux de culture.

Les exploitations non connues parcelle par parcelle sont au nombre de 11. Elles totalisent 236 hectares. Trois d'entre elles ont moins de 5 ha, cinq possèdent une superficie comprise entre 10 et 30 ha et trois ont entre 40 et 60 ha.

Sur les 1 552 ha que totalise l'ensemble des exploitations, 1 316 ha ont leurs dates de création connues. Cette superficie peut être répartie de la manière suivante (voir tableau 43) selon l'âge.

Les parcelles de cacaoyers représentent environ 76 % des superficies connues contre 24 % pour celles de caféiers. On peut représenter sous forme de tableau chacune de ces spéculations par âge et par superficie (voir tableaux 44 et 45).

Pour mieux comprendre la suite de l'analyse, il convient de savoir que le cacaoyer et le caféier entrent en production à partir de la 3e et 4e année de plantation, donnent le maximum de leur rendement vers la 7e ou 8e année et ont une durée de vie de 25 à 30 ans.

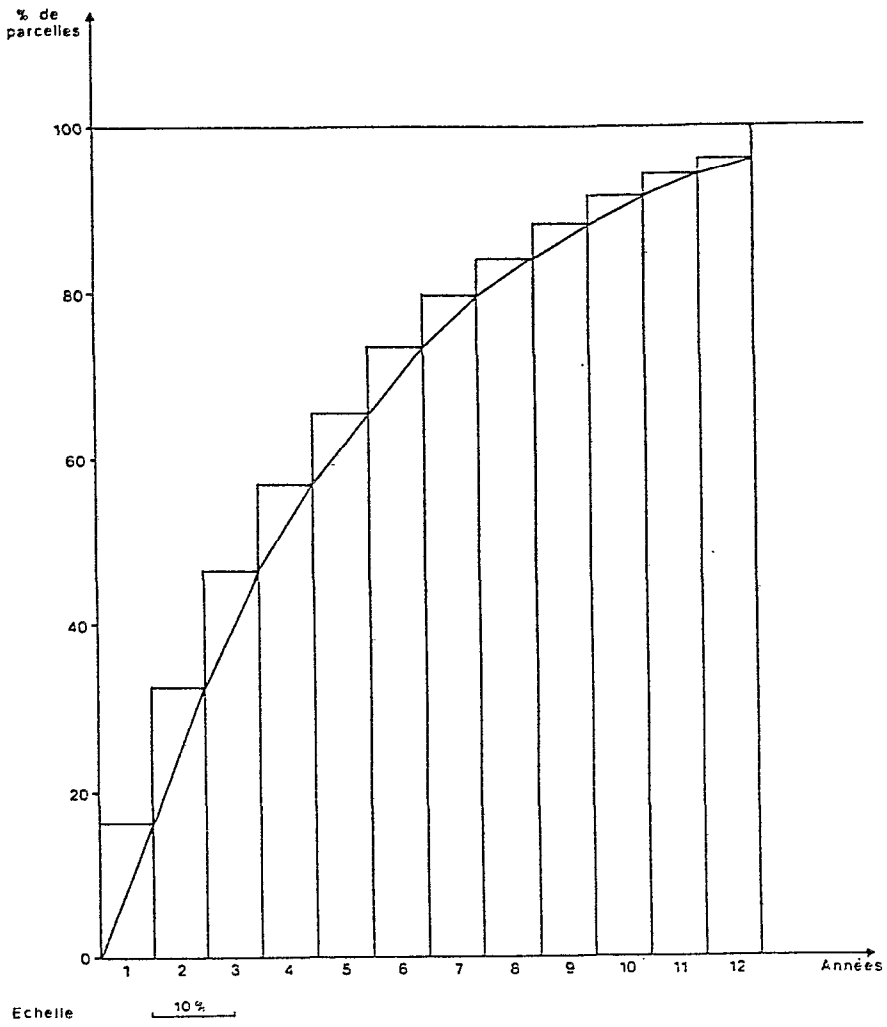


Fig 5 : Evolution du nombre de parcelles (en %)

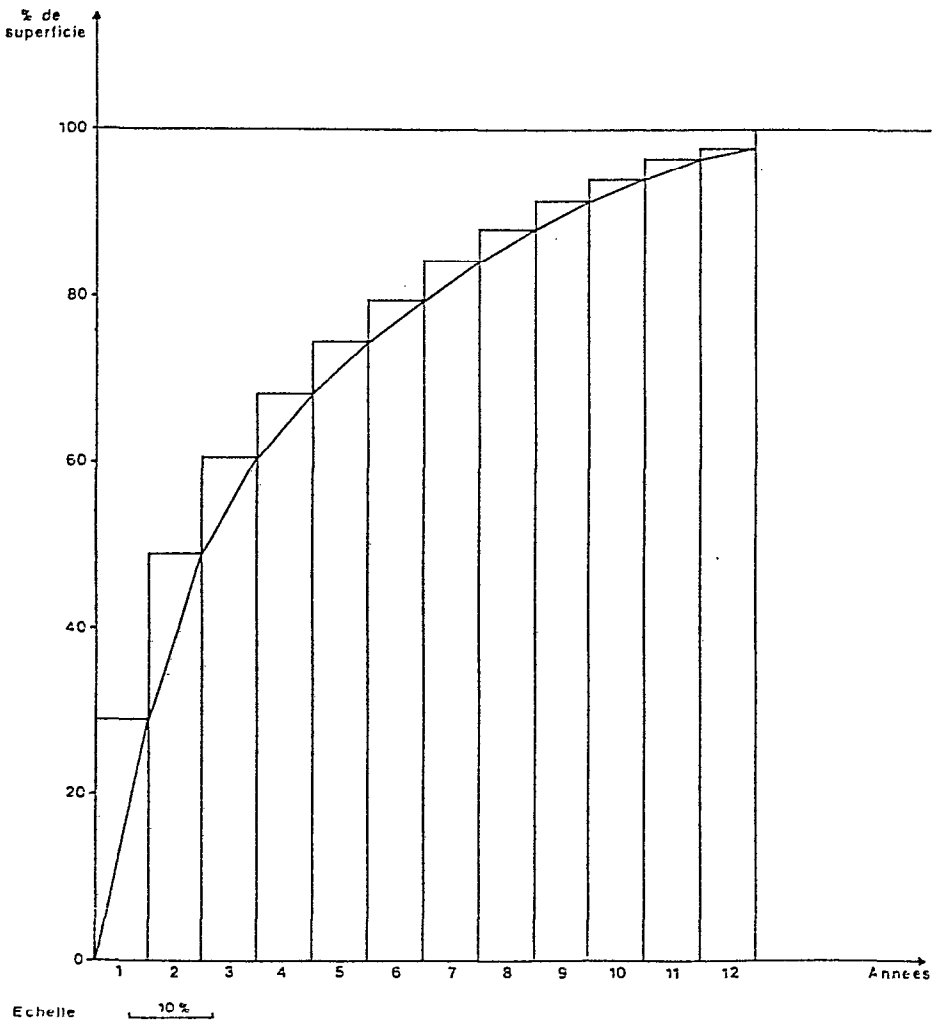


Fig 6 : Evolution des superficies (en %)

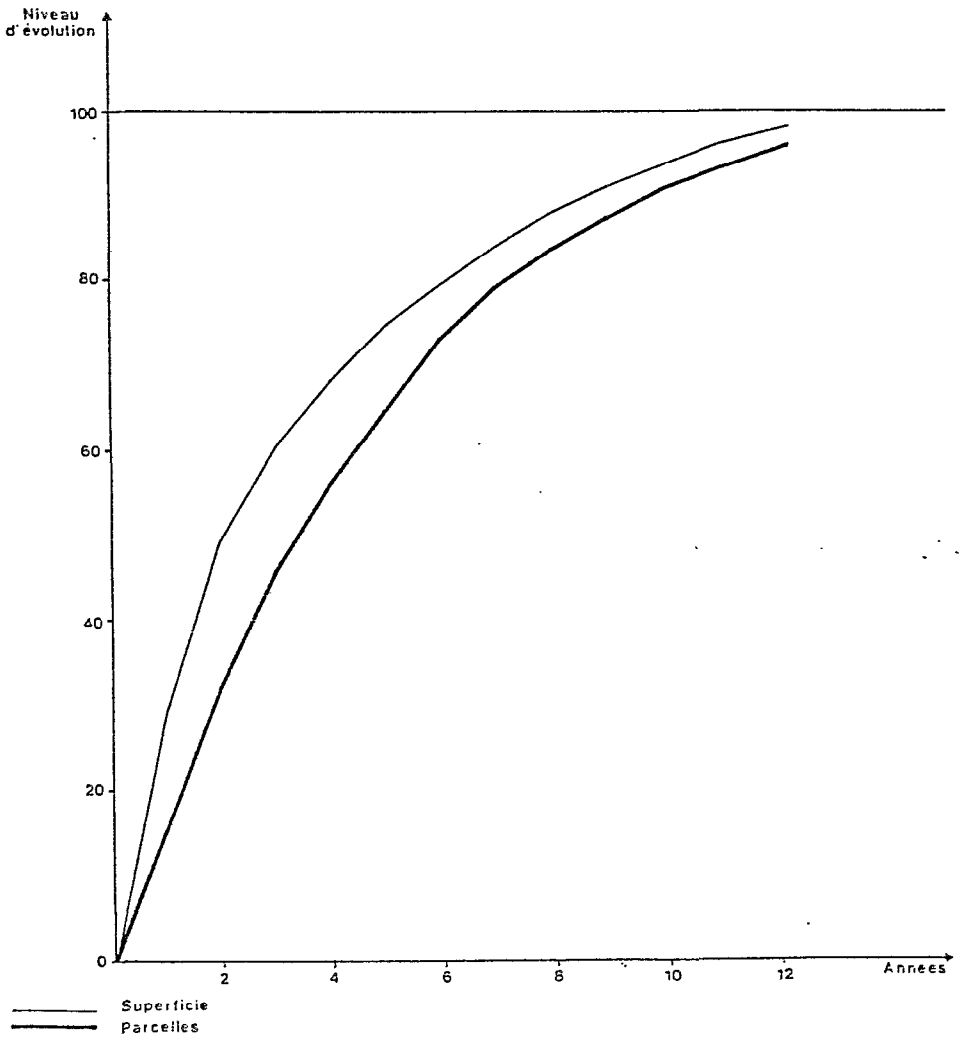


Fig 7 : Evolution des superficies et du nombre de parcelles (en %)

Dans la répartition des superficies selon la spéculation, le cas des parcelles portant des associations (cacaoyers + caféiers) nous a causé quelques difficultés. Pour y remédier, nous avons dû simplifier le problème en affectant la moitié de la superficie concernée à chaque spéculation. Ainsi 123,5 ha, soit 9,3 % de la superficie totale, ont équitablement été répartis entre les deux spéculations grâce à cette méthode.

Age	Superficie (ha)	%
0 - 4 ans	332	25,2
4 - 8 ans	287,5	21,8
8 - 12 ans	192,5	14,6
12 - 16 ans	166,5	12,7
16 - 20 ans	202,5	15,4
20 - 24 ans	73,5	5,6
24 ans et plus	61,5	4,7
TOTAL	1 316	100

Tableau 43 : Répartition des superficies par âge

La répartition par âge et par superficie de chaque spéculation est donnée par les 2 tableaux ci-dessous.

Tranche d'âge	0 à 4 ans	4 à 8 ans	8 à 12 ans	12 à 16 ans	16 à 20 ans	20 à 24 ans	24 ans et plus	TOTAL
Superficie (ha)	43	84	33	52	69	27,75	6	314,75
%	13,7	26,7	10,5	16,5	21,9	8,8	1,9	100

Tableau 44 : Répartition des caféières par âge et par superficie

Tranche d'âge	0 à 4 ans	4 à 8 ans	8 à 12 ans	12 à 16 ans	16 à 20 ans	20 à 24 ans	24 ans et plus	TOTAL
Superficie (ha)	289	203,5	159,5	114,5	133,5	45,75	55,5	1 001,25
%	28,9	20,3	15,9	11,4	13,3	4,6	5,6	100

Tableau 45 : Répartition des cacaoyères par âge et par superficie

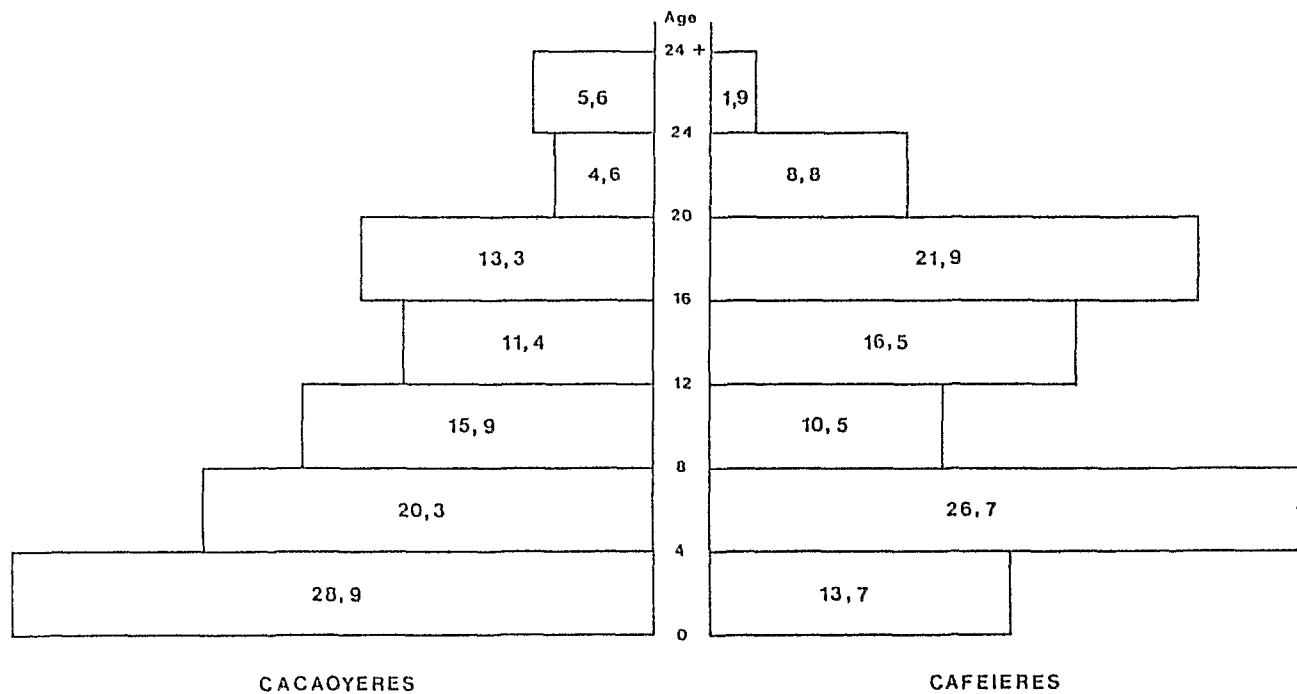


Fig.8 : Pyramide des âges des plantations

Les tableaux 44 et 45 peuvent être réduits en une pyramide des âges qui visualisent au mieux la jeunesse des plantations appartenant aux absenteïstes (voir fig. 8).

On constate que 10,2 % des cacaoyères et 10,7 % des caféières ont 20 ans et plus tandis que 76,5 % et 67,4 % de ces deux cultures ont moins de 16 ans, ce qui dénote une certaine jeunesse des plantations.

Les parcelles non encore en rapport représentent 25 % des superficies (toutes spéculations confondues). Il s'agit de toutes celles qui ont moins de 4 ans. Certaines sont à leur première année de production si bien que leur production a été négligée (tout dépend de la variété plantée).

Les parcelles en production totalisent 984 ha pour une récolte de 373,69 tonnes soit un rendement moyen de 379 kg/ha. En spécifiant les cultures, on obtient à l'hectare 360 kg pour le cacao et 400 kg pour le café cerise. Ces rendements bien maigres situent les planteurs absenteïstes au juste niveau des paysans ivoiriens producteurs de cacao et de café, et confirment nos inquiétudes au sujet du système d'exploitation, en particulier l'entretien des plantations. Par catégorie de superficie, les rendements des absenteïstes ne font pas apparaître de grands écarts : moins de 30 ha = 384 kg/ha ; de 30 à 49 ha = 400 kg/ha ; de 50 à 100 ha = 438 kg/ha ; 100 ha et plus = 618 kg/ha. Dans le cas particulier des exploitations bananières par exemple, une différence nette apparaît entre grandes et petites exploitations. Cet écart est dû à une différence de degré d'équipement : 25 à 30 tonnes/ha pour les plantations de plus de 50 ha contre 10 tonnes/ha pour celles de moins de 50 ha (1).

Il est important de signaler qu'au nombre des causes qui ont affecté les rendements de ces dernières années figure la sécheresse. Mais la situation a été aggravée par les incendies de plantations dont plusieurs exploitants ont été victimes en 1982 et 1983. Cependant, les sinistrés n'ont pu être indemnisés parce qu'aucun contrat d'assurance ne garantissait leurs plantations contre l'incendie ni contre tout autre risque. De ce fait, plusieurs d'entre eux se sont découragés et ont abandonné les parcelles détruites. Quelques-uns de ceux dont les plantations se trouvaient dans l'aire de développement du palmier ont simplement arraché les cacaoyers et les caféiers pour les remplacer par du palmier à huile.

Les produits récoltés ne suivent pas toujours la filière (devenue habituelle) de commercialisation existant dans les villages. Ils échappent souvent aux groupements à vocation coopérative (GVC) installés par les villageois et dont le rôle est de collecter toute la production cacaoyère et caféière en vue de sa commercialisation. Les ristournes provenant des ventes sont mises à la disposition des GVC qui peuvent ainsi réaliser des actions de développement économique et social dans le village (création de marché, d'écoles, de centre de santé, forage de puits...), et servir de garantie financière aux paysans pour des prêts bancaires. En soustrayant leurs récoltes à l'emprise des GVC (les produits sont vendus directement à Abidjan), certains planteurs absenteïstes se soustraient par la même occasion aux actions de développement des villages dont dépendent leurs exploitations. Si on ajoute à cela les rares visites éclair de ceux-ci sur les lieux de culture, on ne peut que constater un manque de contact réel entre ces absenteïstes et les villageois. Est-ce cela donner le bon exemple du retour à la terre ?

De ce constat général, on ne peut présenter l'ensemble des absenteïstes comme des planteurs modèles. Et pourtant, le niveau d'instruction et l'ouverture d'esprit de ces planteurs auraient pu les imposer comme tels. Dans un contexte agricole dominé par des petits producteurs analphabètes, de tels éléments venus

(1) J.L. CHALEARD in "Le développement rural en question" Editions de l'ORSTOM 1984 pp. 331.

des villes devraient constituer une sorte de locomotive qui tire les paysans vers plus de progrès. Ils devraient être les premiers à appliquer les instructions des organismes de développement ; ainsi, les visites de leurs plantations pourraient, sinon décider les paysans à opter définitivement pour une variété donnée de plante ou à utiliser tels instruments et produits phyto-sanitaires, du moins les convaincre de la performance du matériel végétal et des produits qu'auraient utilisés les planteurs absenteïstes. Malheureusement, l'objectif à court terme de ces propriétaires ne favorise pas ce rôle de locomotive. Les faibles rendements obtenus par ces exploitants en témoignent et montrent que, du point de vue strictement agricole, le niveau de leur revenu dépend essentiellement de la dimension des plantations.

B) Formation du revenu agricole

Nous essayerons de calculer pour les planteurs enquêtés, le résultat monétaire moyen de l'exercice agricole 1981-1982, résultat né de la confrontation entre les produits tirés des plantations et les charges d'exploitation.

Au niveau de ces produits, nous nous intéresserons essentiellement à la vente du cacao et du café, la production vivrière pour la vente étant rare chez ces planteurs. Les parcelles de vivriers rencontrées au sein des exploitations appartenant aux planteurs absenteïstes sont dues à l'initiative de la main-d'œuvre agricole (en particulier les manœuvres) qui en tire l'essentiel de sa substance. Ainsi, ces denrées ne seront comptabilisées ni dans les produits ni dans les charges des propriétaires.

Ce que nous nous proposons de calculer ici, ce n'est pas la fortune détenue par les propriétaires. Aussi, avons-nous laissé de côté les revenus procurés par des activités autres que les cacaoyères et les caféières. Ainsi, quand bien même il serait établi que certains propriétaires s'adonnent à d'autres spéculations agricoles (par exemple l'ananas, le bananier, le cocotier et le palmier à huile), les informations monétaires relatives à celles-ci ne seront pas comptabilisées. Cette procédure cadre bien entendu avec un principe évoqué dans l'introduction, à savoir le maintien de l'homogénéité au niveau de l'objet des études de 1977-79 et 1981-82 : les plantations cacaoyères et caféières.

Dans les charges, certains postes tels que les frais de personnel, d'entretien des plantations et les dépenses consacrées au petit matériel (machettes, limes) sont relativement faciles à appréhender ; ils sont, pour le cas qui nous concerne, donnés par les propriétaires ou les régisseurs des plantations. D'autres frais font par contre apparaître des difficultés en ce qui concerne leur calcul. Tel est le cas des frais d'équipement. Ce qui nous intéresse dans le cadre de ces frais d'exploitation, c'est la valeur du matériel incorporée dans la production au cours de la campagne agricole 1981-1982. Pour y parvenir, il a fallu tenir compte de la durée de la vie théorique des instruments utilisés, durée de vie que nous situons à 5 ans (1). De cette information, on déduit pour chaque type d'instruments utilisés la valeur résiduelle en 1981-1982 et finalement la valeur incorporée dans le produit de l'année agricole considérée. Globalement, les frais d'équipement représentent 34 % des charges totales d'exploitation.

Toujours dans le cadre des frais d'exploitation, on remarque une absence de frais de transport liée au fait qu'il s'agit de planteurs absenteïstes. La main-d'œuvre étant hébergée sur les lieux-mêmes de culture, le déplacement ne nécessite aucune dépense monétaire. Par ailleurs, nous avons constaté que la majorité des planteurs absenteïstes enquêtés est originaire des lieux où se trouvent situées les exploitations. Dans ces conditions, il serait difficile de faire la

(1) Exception faite du petit outil : machettes, limes, haches.

différence entre frais de transport pour une visite d'agrément au village et une visite d'inspection aux travailleurs employés sur l'exploitation.

Les dépenses de personnel regroupent l'ensemble des salaires versés à la main-d'œuvre agricole. Elles représentent 60 % des charges totales. Pour les manœuvres mensuels et les régisseurs de plantations, ces dépenses sont la somme des salaires perçus au cours de la campagne. Au niveau des Abou-san, la connaissance de ces dépenses n'est pas immédiate. Pour les calculer, nous avons utilisé, - en partant du fait que toute la production de cacao et de café est achetée aux paysans -, une méthode consistant à recenser les volumes de production revenant de droit et de fait aux Abou-san, et à évaluer celle-ci en termes monétaires, en tenant compte des prix au producteur de la campagne considérée.

Le coût moyen par exploitation de la main-d'œuvre mensuelle (en considérant les 40 exploitations à superficies connues) s'élève à 575 000 F, celui des Abou-san est de 562 000 F et celui des autres salariés 26 000 F. Le coût élevé des manœuvres mensuels par rapport à celui des Abou-san vient du nombre plus important de mensuels dans ces exploitations ; il ne préjuge en rien d'un taux de salaire plus élevé chez les mensuels que chez les Abou-san. En effet, un calcul fait à partir des informations recueillies dans les 40 exploitations nous donne 117 000 F de dépenses annuelles pour chaque mensuel employé contre 145 000 F pour un Abou-san (1).

La main-d'œuvre familiale des exploitations considérées ne bénéficie officiellement d'aucun salaire. Si l'on s'en tient à ce fait, le revenu de l'exploitation devient celui de toute la famille. Pour circonscrire celui-ci au seul niveau du chef d'exploitation, nous pouvons tenter d'évaluer la contrepartie monétaire de l'apport des actifs familiaux aux activités de l'exploitation. Tout naturellement, cette contrepartie du travail est assimilée au coût d'entretien et de reproduction de ces travailleurs. Comme ce coût - qui constitue une charge pour l'exploitation - est difficile à évaluer lorsqu'on le décompose en nourriture, logement, argent de poche et habillement, nous pouvons le réduire à un salaire normal d'ouvrier agricole en raison du rôle que joue la majorité des actifs familiaux (cf. section sur la main-d'œuvre). Ainsi, les dépenses annuelles consacrées aux 7 actifs familiaux employés sur les 40 exploitations à superficies connues sont estimées à 1 000 000 F. Mais par souci de réalisme, nous avons décidé de nous en tenir aux faits réels, à savoir que dans les conditions actuelles de la Côte d'Ivoire, le revenu agricole est commun à toute la famille : en effet, certains citadins ne créent-ils pas des plantations à cause et pour des parents restés au village ? Dans ces conditions, la rémunération des actifs familiaux n'est plus assimilable au salaire du manœuvre mais provient plutôt du résultat de l'activité qu'il mène. Ici, toutes estimations forfaitaires seraient dangereuses parce que contraires aux faits réels. En conséquence, il vaut mieux ne considérer que les flux monétaires réellement constatés au sein de l'exploitation. Le coût de la main-d'œuvre familiale n'apparaîtra donc pas dans la comptabilité des exploitations.

Les produits phytosanitaires et les engrais ont occasionné au niveau des exploitations une dépense moyenne de 114 000 F soit 6 % des frais d'exploitation. Chez les grands planteurs villageois, ces produits représentaient, en 1978, 5,8 % de l'ensemble des charges.

(1) Ces dépenses à peu près égales concernant ces 2 types de manœuvres viennent du fait que le taux de salaire nominal des mensuels est assez élevé dans les exploitations appartenant aux planteurs absentéistes, contrairement à ce qu'il est dans les plantations villageoises (cf. chapitre sur la main-d'œuvre).

Le tableau qui suit résume les charges et les produits moyens des 40 exploitations.

Charges	Valeur	Produits	Valeur
Frais d'équipement	660 000	Recettes cacao et café	2 374 000
Frais de personnel	1 163 000		
Produits d'entretien	114 000		
Bénéfice	437 000		
TOTAL	2 374 000		2 374 000

Tableau 46 : Compte d'exploitation agricole

Ces exploitations dégagent en moyenne un solde positif de 437 000 F, c'est-à-dire, pour certaines catégories de travailleurs urbains, un complément non négligeable du revenu principal. Cette moyenne ne doit pas nous faire oublier le cas des plantations fortement déficitaires dont le maintien nécessiterait une révision profonde en matière de gestion. Par ailleurs, nous n'avons pas tenu compte des salaires versés à deux régisseurs, agents de la SATMACI. Ces salaires continuent d'être perçus par eux à la SATMACI, de sorte qu'il est difficile de dire si oui ou non les propriétaires paient leur part à cet organisme. En cas de réponse affirmative, les frais de personnel augmentent d'environ 600 000 F et les exploitations deviennent en moyenne déficitaires d'environ 150 000 F.

En considérant séparément les deux résultats monétaires (positif et négatif), on se rend vite compte que le solde négatif concerne les exploitants qui veulent en faire un peu trop sans y mettre les moyens : une grande superficie, de nombreux salariés doublés d'un régisseur technicien agricole, insuffisance de fertilisants et de produits phyto-sanitaires nécessaires à l'amélioration des rendements.

En ce qui concerne ce solde négatif, il convient d'être prudent car, dans le calcul qui précède, on a comptabilisé les frais occasionnés par tous les manœuvres, sans faire une distinction entre ceux qui travaillent sur des parcelles en production et ceux employés sur des plantations non encore en rapport. Or, nous savons que 25 % des superficies ne produisent pas encore. Leur comptabilité ne devrait pas être confondue à celle des plantations en production. Malheureusement, c'est ce qui a été fait au niveau du poste "frais de personnel". La raison en est que, dans l'organisation du travail telle qu'elle existe, un même manœuvre (surtout les mensuels) travaille sur des parcelles à niveau de développement différent (jeunes ou en production). De sorte qu'au cours de l'enquête, il a été difficile d'établir une distinction selon l'état de développement des plantations. Nous sommes cependant conscient qu'une partie des frais de main-d'œuvre est à mettre au compte des jeunes parcelles dont les résultats ne peuvent encore figurer aux produits du compte d'exploitation. En résumé, il n'est pas très judicieux de comptabiliser les charges d'une catégorie de parcelles lorsqu'on sait par ailleurs que leurs produits n'apparaîtront pas au compte d'exploitation.

Au niveau de ces résultats d'exploitation, nous avons essayé de connaître les avis des exploitants eux-mêmes, lesquels avis se résument à des plaintes. De nombreux propriétaires estiment qu'ils dépensent inutilement de l'argent pour entretenir des manœuvres qui fournissent un travail médiocre. De ce fait, et selon ces mêmes personnes, les dépenses engagées depuis le début des activités agricoles sont loin d'être amorties ; d'autres affirment même qu'elles ne feront

qu'augmenter cumulativement dans la mesure où les revenus agricoles ne peuvent guère les compenser. Voilà pourquoi la plupart des exploitants souhaitent bénéficier d'une aide financière de l'Etat. Certains justifient le bien-fondé de cette aide par le fait qu'ils ont choisi l'agriculture pour répondre à l'invitation de l'Etat. En effet, pour ces personnes, l'aide devrait être un acte de générosité (sinon de gratitude) récompensant leurs engagement et fidélité à la politique agricole de l'Etat. Même les plus optimistes des exploitants ont des plaintes à formuler. Selon eux, le coût élevé de la main-d'œuvre et des produits d'entretien, l'irrégularité des pluies et la sécheresse affectent considérablement leur revenu et risquent de décourager un grand nombre d'agriculteurs.



CONCLUSION

En étudiant les exploitations villageoises, nous avons eu à déplorer les écueils d'ordre statistique et à les présenter comme étant l'une des principales difficultés rencontrées. Aujourd'hui, avec l'étude des plantations appartenant aux absenteïstes, nous pouvons affirmer que ce problème n'est pas l'apanage des seules exploitations villageoises. Il apparaît comme une constante qui semble être la conséquence du système de gestion des cacaoyères et des caféières en général.

La méconnaissance de l'importance numérique de chaque catégorie de planteurs, de leurs poids dans la production, l'ignorance des dates de création des plantations, des superficies et des variétés de matériel végétal cultivé est un obstacle à la programmation d'actions d'intervention véritablement efficaces en faveur des paysans. Comment peut-on en effet conseiller à un planteur la quantité d'engrais, de produits phyto-sanitaires à utiliser sur ses parcelles lorsqu'on ignore par ailleurs la superficie dont il dispose ? Ici, les agents de l'agriculture (qui n'ont pas que cela à faire) sont obligés de communiquer aux paysans la dose de produits à utiliser par hectare... Et le paysan se débrouille. En général, ce dernier fait ce qui lui coûte moins d'argent possible, si bien que les doses conventionnelles ne sont pas respectées.

Compte tenu des observations ci-dessus faites, il n'est pas inutile d'affirmer que l'élaboration d'une méthode de collecte de données fiables doit constituer un maillon important du dispositif de recherche en milieu rural ; car l'existence de telles données est un préalable à toute manipulation statistique. Malgré les écueils statistiques, nous avons tenté de comprendre le fonctionnement des exploitations et les tendances générales qui s'y font jour.

- L'engouement pour les terres à culture est un fait marquant chez les citadins ivoiriens ayant des activités principales extra-agricoles. Malheureusement, cet engouement ne se manifeste pas toujours lorsqu'il s'agit de la mise en valeur des terres acquises. De sorte que de nombreux citadins, propriétaires de vastes forêts, ne possèdent aucune plantation. Cette réalité est à l'origine d'une pénurie artificielle au niveau de certaines régions du pays, si bien que les nouvelles demandes de terres provenant de toute part menacent dangereusement les forêts classées encore apparemment intactes. Pour porter remède à cette pénurie, il faudrait mettre en place des structures énergiques de contrôle et de rationalisation de l'occupation des terres. Il faudrait également réviser les bases d'attribution des terres : ni la situation sociale du postulant ni ses intentions ne doivent déterminer la dimension de la parcelle accordée ; il convient d'instituer un mécanisme d'attribution progressive tenant compte d'une part des disponibilités forestières de la région concernée et d'autre part des travaux de mise en valeur déjà réalisés sur une parcelle servant de test au postulant. Cette mesure

pourrait prévenir toute accumulation d'espaces non suivie d'effort de mise en valeur.

- Les citadins propriétaires de plantations se trouvent, de par leurs activités principales, dans l'obligation de pratiquer l'absentéisme (non-présence physique dans la mise en valeur et la gestion du patrimoine foncier). Beaucoup d'entre eux délèguent de ce fait leur pouvoir à certains actifs agricoles embauchés par eux. Cette décentralisation des pouvoirs introduit dans les exploitations concernées une division sociale du travail qui les différencie de l'ensemble des plantations villageoises dans lesquelles la seule division constatée est celle selon le sexe.

- A l'exception de quelques exploitations, la main-d'œuvre agricole ne comprend guère d'actifs familiaux, l'essentiel de celle-ci étant composée de salariés (mensuels et Abou-san). Le rôle des propriétaires dans l'exploitation favorise l'émergence de rapports de production objectifs, à l'image de ceux qu'on observe, dans les entreprises industrielles, entre patrons et ouvriers. Ces rapports s'opposent à ceux, intimes et de type familial, en vigueur des plantations villageoises.

- Au-delà de ces différences par rapport aux plantations villageoises, il n'a pas été observé de ligne de démarcation nette entre ces dernières et les exploitations des absentéistes, tant dans la conduite des opérations agricoles, la gestion comptable que dans l'attitude vis-à-vis de l'innovation technique. La plantation cacaoyère et caféière, quel que soit son propriétaire, n'est ni conçue ni gérée comme une véritable entreprise : aucun projet sérieux ne sous-tend les actions de mise en valeur ; la rentabilité économique n'apparaît pas ouvertement comme l'objectif de la plantation. Ainsi, le calcul économique fondé sur l'utilisation optimale des facteurs de production en vue d'un rendement maximal ne semble pas préoccuper les propriétaires. C'est pourquoi aucun effort n'est fait par ces derniers pour organiser rationnellement la gestion des ressources matérielles, techniques et humaines de l'exploitation. Loin d'être une entreprise, la plantation cacaoyère et caféière passe avant tout comme un moyen d'accaparer des forêts et se présente ensuite comme une activité dont on peut tirer un profit substantiel sans avoir à fournir un maximum d'effort. En conséquence, l'effort nécessaire (en quelque domaine que ce soit) ne viendra jamais spontanément de ces planteurs qui, pour l'instant, semblent avoir atteint leurs objectifs : ceux d'accumulation d'espaces.

Par rapport aux villageois, les planteurs absentéistes n'ont pas réalisé de meilleures performances dans la production du cacao et du café. Leur objectif les place au même niveau que les planteurs villageois, du moins pour la grande majorité d'entre eux. Compte tenu de leur faible nombre, ils ne peuvent représenter un poids économique important dans les deux spéculations considérées ; ils ne constituent pas non plus les éléments avancés de la masse des producteurs de cacao et de café. De ce fait, et malgré leur niveau intellectuel, aucun projet de développement de ces deux produits ne devrait les privilégier au détriment des villageois et/ou des agriculteurs à temps plein ; il ne devrait pas non plus les écarter systématiquement sous prétexte qu'ils sont agriculteurs à titre secondaire. Tout est une question d'objectifs (politiques, économiques, sociaux) et de priorités liées à ceux-ci.

Pour l'instant, la priorité se situe au niveau de la relève humaine des exploitations ; celle-ci devrait être assurée par des groupes d'agriculteurs dynamiques, capables d'une part d'innover, sinon d'appliquer correctement les façons culturales vulgarisées par les sociétés de développement, et d'autre part d'introduire dans la conduite de leurs exploitations les normes essentielles du calcul économique. Pour ce faire, il serait nécessaire de prendre des mesures :

- économiques : facilités d'accès au crédit agricole ;
- rationalisation du foncier, institution d'un code de l'exploitant agricole ;
- renforcement de l'encadrement par l'adoption d'un système de vulgarisation technique plus rapproché.

De cette manière, la plantation cacaoyère et caféière cessera d'être un moyen d'accaparer des forêts ; elle cessera également de constituer le principal biais par lequel le chef d'exploitation (c'est le cas du planteur villageois) assure la subsistance de la cellule familiale dans le contexte monétaire actuel, pour s'orienter vers une entreprise agricole.



ANNEXE

DEPARTEMENTS	S/P concernées	Forêts classées	Année de classement	Superficie initiale (ha)	OBSERVATIONS
ABENGOUROU	Abengourou	Béki	1935	17 900	A l'exception de la Béki, de la Bossematié de la Songan qui sont envahis au tiers de leur superficie, les autres forêts sont presque détruites à plus de 50 %.
	" "	Bossematié	1935	30 770	
	" "	Diambarakro	1954	27 350	
	" "	Brassuc	1958	12 967	
	Béttié	Manzan	1954	14 000	
		Songan	1935	57 000	
TOTAL	2	6		166 987	
ADZOPE	Akoupé-Afféry	Agbo 1 & 2	1938	20 280	Les forêts classées sont à cheval entre les départements d'Adzopé, de Bongouanou et Alépé. Ces forêts sont entamées à plus de 50 %.
	Adzopé-Akoupé	Besso	24-04-30	23 100	
	Yakassé-Attobrou	Maby	07-10-29	62 610	
	Agou-Alépé	Hein	01-05-35	13 682,5	
	Agou	Massam Me	03-09-28	3 688,7	
	Agou-Alépé	N' to	03-05-40	1 375,5	
	Agou-Agboville	Me Mafo	01-05-35	6 461,47	
TOTAL	5	7	-	131 398,17	
BONGOUANOU	Bongouanou	Les 3 collines	28-04-72	235	Beaucoup de forêts classées sont à l'état de trace.
	Bongouanou	Bcnene	28-10-38	160	
	Arrah	Dalosso	03-09-74	13 100	
	M'batto	Toubié	01-05-74	4 100	
	" "	Proungbo	10-06-37	8 000	
	" "	Sanaïmbo	03-05-38	5 000	
		Sérébissou	26-10-35	2 800	
TOTAL	3	7		33 395	

SITUATION DES FORETS CLASSEES

Source : Direction Régionale d' Abengourou - Rapport Annuel 1985

O R D R E	MANOEUVRES			Main- ti' teu- vre fami- liale	SUPERFICIE (en ha)		NOMBRE D'EQUIPEMENTS						PRODUCTION (tonnes)	
	Abou- san	Men- suels	Autres		Créées avant 1979	Créées après 1979	Atom- seurs	Pulvé- risa- teurs	Tron- con- neuses	Camion- nettes	Ebran- cheurs	Séca- teurs	Cacao	Café
1	12	3			19	6	3	3	1	1	-	-	15	3
2	4	6			9	16	2	2	1	1	-	-	4	1,5
3	4	4	1		16,5	8	1	4	1		1	12	4	1
4	6	4			18	2,5	2	2		1			10	
5	2	-	-		9,5	9,5	1						2	0,5
6	4	-	-		14	1	2			1			4,56	1
7	-	-	-	2	-	17		1				1	-	-
8	-	-	-	2	-	3							0,12	1
9		10			125	-		4	1	2		3	50	26
10	3			1	22,5	-	2		1			2	4	1,5
11	4				23	-	1		1	1		1		1
12		2	6		5	-			1				0,18	
13		2			5	-	-	-	-	-	-	-	1	0,103
14	9				57	-	2			1			25	
15	6				25	-				1		2	3	8
16	2				18,5	-				1			2,15	1,66
17	30	15		1	120	-	15	6		1	4	-	30	51,27
18	1				6	-	-	-		-	-	-	2	0,75
19		2			1	8	1		1	1			3	
20	4			1	20	1	1			2		1	8	
21		2			4	5		1				1	0,52	
22	7				13,5	11	2	1				5	5	4
23		3		1	1	8	1		1	1	1	-	0,5	0,38
24	3				18	10							5	2
25	11				60	25	2			2			12	4
26		2			12	7	1		2	1	1	1	1,5	0,36
27		25			14	18	2	2	1	1	2		12	6
28		12			6	26	1	4	3	1			0,5	
29	12			4	45	13	3				2	3	18	
30			3		3	1	1	3				3	-	-
31	3			1	9	5	2						2,5	
32	4				22	3	2	1	1	1		4	7	
33	1			1	8	4			1	1			0,93	
34	2				8,5	3	-			3			12	
35	18				9	1	4	1	1	1			20	6
36		14			50	10	3	1	1				-	-
37		5			12	-	-	-	-				-	-
38		8			133	10	3	2	-				-	-
39		12			30	30	4						-	-
40		60			32	70	8	6	4				-	-
TOT.	152	121	11	14	984	332	77	43	23	26	11	39	259,46	114,23

SITUATION DES EXPLOITATIONS 1 à 40

(Exploitations dont les superficies et les années de création de chaque parcelle sont connues)

O R D R E	MANOEUVRES			Main- d'œu- vre fami- liale	SUPER FICIE (en ha)	NOMBRE D'EQUIPEMENTS						PRODUCTION (tonnes)	
	Abou- san	Men- suels	Autres			Atomi- seurs	Pulvé- risa- teurs	Tron- çon- neuses	Camion- nettes	Ebran- cheurs	Séca- teurs	Cacao	Café
41	12				68	4	1					10	2
42	8	5			40	2	1		1	-	1	10	1,5
43	-	8			28	2	2	1	1			5	2,5
44		2	4		10	1	-		1			2,6	2
45	2		2	3	3	-			1			3	-
46	3		-	3	27	2			1			-	-
47	8		-	-	21			1				5	-
48	-	1			3		1				1	-	0,5
49	-	-	-	1	14	2	1	1	-	1		6	0,66
50	-	2	1	-	10	1			1			-	-
51	3	4	-	-	12	3	2		1		3	5	0,65
TOT.	36	22	7	7	236	17	8	3	7	1	5		

SITUATION DES EXPLOITATIONS 41 à 51

(Exploitations dont les années de création restent inconnues et les informations relatives à la production incomplètes).

BIBLIOGRAPHIE

AFFOU Yapi S. - (1979) Le planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social : une introduction à l'organisation socio-économique akyé. Centre ORSTOM de Petit-Bassam.

AFFOU Yapi S. - (1980) Un secteur de la soumission formelle : la plantation villageoise. Centre ORSTOM de Petit-Bassam.

AFFOU Yapi S. - (1982) L'exploitation agricole villageoise : gaspillage de forêts ou rationalité économique ? Communication au colloque du International Institute of Tropical Agriculture. Ibadan, 22 au 26 novembre 1982.

CORDONNIER P., CARLES R., MARSAL P. - (1977) Economie de l'entreprise agricole. Editions Cujas.

DE FARCY Henri - (1979) Un million d'agriculteurs à temps partiel ? Editions de centurion.

GASTELLU J.M. et AFFOU Y. - (1982) Un mythe à décomposer : la bourgeoisie de planteurs. In "Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire". Editions Karthala.

KOUAKOU Ernest - (1982) Revenu agricole et conditions d'existence des paysans de la sous-préfecture de Sikensi : exemple du village de Braffouéby (Côte d'Ivoire). Mémoire pour l'obtention du diplôme d'agronomie approfondie ENSA de Rennes. Centre ORSTOM de Petit Bassam.

LIVET Roger - (1980) Les nouveaux visages de l'agriculture française. Les Editions Ouvrières.

MAINIE Philippe - (1971) Les exploitations agricoles en France. Collection "Que sais-je" ? PUF.

MENASSEYRE P. - (1960) Contrat du travail en agriculture. Editions Sirey.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE - Recensement National de l'Agriculture 1974 Tome I.

MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE - (1978) Dynamisme foncier et l'économie de plantation. Publications inter-instituts : CIRES, IGT, GERDAT, ORSTOM.

ORSTOM Editeur
Dépôt légal : décembre 1987
Composition, impression
ORSTOM BONDY

ISSN : 0371-6023
ISBN : 2-7099-0875-1
Éditions de l'ORSTOM
70, route d'Aulnay F-93140 BONDY

ORSTOM

LES PLANTEURS ABSENTEISTES DE CÔTE D'IVOIRE

AFFOU YAPI Simplicie